

LE JOURNAL D'INFORMATION MUNICIPAL

VAUX

magazine N°42 HIVER 2010



**LA MUNICIPALITÉ
VOUS PRÉSENTE
SES MEILLEURS VŒUX
POUR L'ANNÉE 2010**

s o m m a i r e

Quand Vaux prend soin de son patrimoine
pages 4 à 7

La forêt de l'Hautil
pages 8 à 13

Nos ancêtres les Vauxois
pages 14 - 15

Culture & loisirs
pages 16 - 17

Solidarité
pages 18 à 20

Les associations
pages 21 à 25

Informations
pages 26 à 29

Compte rendu du conseil municipal
pages 30 à 33

État civil
page 34

Directeur de la publication :

Julien Crespo

Maquette & graphisme

Commission Information et Communication

harguen33@aol.com

Comité de rédaction :

N. Benchehida - B. Chiumenti - A. Lancéa - A. Monnier - A. Riou - C - E. Robin -
L-O. Baschet - M. Botton - J. Harter - J. Lerma - J-C Waltrégnay.

Photographies :

Tous les Vauxois et mentions indiquées.

Remerciements pour leur aide à ceux qui sont allés de leur plume et de leur vision pour nous tenir informés de la vie vauvoise :

C. Astruc - J. Jeanroy - M. Lemaitre - G. Remy - M. Uguen - M-C. Vandeville
S. Aslot - P. Balas - J. Carpier - J-P. Doistau - J. Gineste - F. Lecouvey - C. Orth -

Magazine municipal gratuit, réalisé par la commission Information & Communication
imprimé par Art Dimension à 2 200 exemplaires • Dépôt légal janvier 2010.

L'année 2009 a débuté sous le signe de l'inquiétude.

Inquiétude avec une crise financière et économique mondiale qui semble s'installer durablement. Nous avons ainsi subi une récession, d'une ampleur historique. Inquiétude sur l'augmentation très importante du chômage qui rejette dans la précarité des plus fragiles d'entre nous. Inquiétude sur la stagnation des dotations de l'Etat. Inquiétude lorsque le gouvernement supprime la taxe professionnelle sur les équipements et biens mobiliers. Inquiétude et scepticisme sur la suppression des conseillers Régionaux et Généraux.

Cependant, l'année 2009 a vu la fin des travaux de l'espace Marcelle-Cuche et son inauguration, la poursuite des travaux de réhabilitation de voirie chemin des Clos, chemin des Jeunes Plantes, chemin des Plâtrières, dans le nouveau cimetière, rue du Temple (phase 2) et le déplacement du marché au square du 19 mars 1962.

Dans les bâtiments scolaires, nous avons réalisé divers travaux, acheté le mobilier nécessaire à la création d'une nouvelle classe en maternelle, réalisé l'extension dans la cour de récréation de l'école primaire et investi dans un tableau numérique interactif.

Nous avons également débuté les travaux relatifs à la création de jardins familiaux (au nombre de dix) dont la livraison devrait intervenir dans les prochains jours.

Le patrimoine n'a pas été oublié; nous avons lancé la réhabilitation du lavoir «Hervieux», restauré les tableaux de Morlot, le tableau de Saint François de Paule ainsi qu'un vitrail à l'église.

En ce qui concerne l'année 2010, plusieurs projets majeurs mobiliseront nos énergies :

- la construction de la nouvelle mairie dans le cœur de village en prolongement des bâtiments de logements en cours de construction pour un montant de 1 400 000 €.

- Les travaux d'assainissement, pour un investissement de 1 400 000 €, boulevard Angibout, avenue de Cherbourg (côté pair), chemin du Val et du Haut Val. Ces travaux qui devaient débuter en 2009 ont été décalés dans l'attente d'une subvention de 525 000 € de l'Agence de l'eau dont la notification nous est parvenue en fin d'année.

- Nous finaliserons la charte paysagère qui a été réalisée dans le cadre de notre adhésion au Parc Naturel du Vexin Français et dont le volet relatif aux aménagements des entrées de ville me semble très intéressant.

- Nous finaliserons également le projet d'aménagement foncier du plateau des marronniers après les différentes réunions qui se tiendront dans les prochains jours.

- Nous devrions réaliser les travaux d'enfouissement des réseaux chemin des Acacias et sur une partie du chemin des Champeaux.

- Nous installerons des caméras de vidéo-protection sur les deux parking publics et dans le parc de la Martinière.

- Nous mènerons aussi l'étude de l'extension du Cossec.

Un mot également pour vous dire que les finances de la commune sont saines, que notre endettement est très faible, 197 € par habitant et par an, ce qui nous permettra de faire face à nos engagements sans trop alourdir la pression fiscale.

Ce rapide bilan ne serait complet sans vous parler du réaménagement d'une partie de la forêt de l'Hautil où les

8000 premiers arbres plantés cet automne atteindront leur âge adulte dans 30 à 40 ans.

Au delà des polémiques et autres insinuations, la réalité est simple et transparente : voulons-nous une forêt où l'on peut se promener en toute sécurité ou voulons-nous nous regarder dans le blanc des yeux en nous lamentant que cela n'est pas possible ? Il est temps de repenser nos actions politiques au-delà des mandats électifs. Les actions que nous menons aujourd'hui doivent être pour les générations futures.

Je ne voudrais pas terminer sans évoquer le mouvement associatif. Je salue les Présidents d'Associations, leurs équipes et tous les bénévoles que nous ne manquons pas de solliciter.

Je tiens aussi à remercier l'ensemble du personnel communal pour son investissement et son professionnalisme au service de tous comme le démontre le travail fourni par les services techniques ces derniers jours pour déneiger les 42 km de rues et chemins que comporte la commune.

Je voudrais honorer la mémoire de Mme Jacqueline Touchard qui nous a quittés le 31 octobre dernier. Elle a été tout au long de sa vie très engagée dans la vie communale, et active dans plusieurs associations comme : Trait d'Union, AVRIL, le Secours Catholique.

Je n'oublie pas non plus que Jacqueline Touchard avait été élue de 1977 jusqu'en 1989 au conseil municipal en charge des activités socio-culturelles.

Passionnée de lecture, elle a créé la première bibliothèque de notre village et ses talents de lectrice l'ont amenée à «l'heure du conte» où elle savait captiver les enfants.

En sa mémoire, je demanderai au conseil municipal que la salle du conte soit baptisée "Salle Jacqueline Touchard".

Une petite lumière s'est éteinte, une grande dame nous a quittés, et nous la salvons.

Je voudrais également saluer une autre personnalité vauchoise qui est chère à mon cœur, je veux parler de M. Gilbert Darthoux. Gilbert, porte drapeau des anciens combattants de la guerre 1939-1945, nous accompagne à toutes les commémorations organisées sur la commune depuis de nombreuses années. Je tenais publiquement à remercier Gilbert de ce qu'il a fait pour la liberté et pour la France.

Mesdames, Messieurs, chers amis, je formule des vœux pour un monde de paix et de justice sociale.

Restons vigilants car notre égocentrisme, notre désintérêt envers les plus défavorisés les conduiraient vers l'isolement et la précarité. Le partage demeure une question majeure pour ce siècle. J'adresse mes vœux à nos aînés et les remercie de tout ce qu'ils ont fait et font encore.

J'adresse mes vœux aux plus jeunes que je regarde avec fierté et confiance.

Pour vous tous enfin, laissez-moi donc simplement vous souhaiter, au plan personnel, familial et professionnel, mes meilleurs vœux de santé, de prospérité et de bonheur.

Que cette nouvelle année soit porteuse d'espoir et de paix !

Ce sont les vœux que je forme au nom de toute l'équipe municipale et de l'ensemble du personnel communal pour vous tous.

Julien Crespo
Maire de Vaux-sur-Seine

Quand Vaux prend soin de son patrimoine



par Luc-Olivier Baschet, délégué au Patrimoine

Il est des restaurations visibles que certains Vauxois attentifs ont pu remarquer en se promenant, et d'autres plus discrètes, faites en atelier, que l'on admirera plus tard une fois mises en place.

Le gros chantier de restauration qui a débuté en septembre dernier se trouve au 155 de la rue du Général-de-Gaulle. C'est l'un des sept lavoirs de notre commune : le lavoir "Hervieux".

L'autre chantier est la dépose et la restauration d'un des vitraux anciens du chœur de l'église, qui menaçait de tomber.

Le troisième est la restauration d'une belle peinture du XVII^e siècle, représentant saint François de Paule.

Saint François de Paule

Dans un placard de la sacristie de l'église Saint-Pierre-ès-Liens, sommeillait un tableau sombre et poussiéreux mais en assez bon état, représentant un beau vieillard à la barbe blanche et un angelot désignant le mot "CHARITAS". En outre, au dos était inscrit « Donné par M. Léon Sari et Thomas ». C'est Léon Sari, propriétaire des Folies Bergère, qui fit construire en 1880 le "château du Temple", le bâtiment oriental de la Martinière.

De belle facture, ce tableau du XVII^e siècle méritait d'être restauré, financé à 70 % par le Conseil général et à 30 % par la Commune. Il fut confié à une Vauxoise, Céline Maujaret-Guiné, diplômée de l'Enp-Ifroa, qui avait déjà restauré les deux tableaux de Morlot dans la salle des mariages de la Martinière (voir *Vaux Magazine* n° 40), sous la direction de Catherine Cernokrak, conservateur en chef du Patrimoine aux archives départementales des Yvelines.

François de Paule, né à Paola en Calabre le 27 mars 1416 et mort à Plessis-lès-Tours le 2 avril 1507, fut canonisé le 1^{er} mai 1519. Ermite et



1 - Saint-François-de-Paule, huile, anonyme, XVII^e.



2 - Décrassage de la peinture : sous le vernis jaune apparaissent les couleurs fraîches initiales.



3 - Céline Maujaret-Guiné exécute les dernières retouches.

fondateur de l'ordre des Minimes, il fut considéré par ses parents comme l'enfant d'un miracle accompli par saint François d'Assise dont il prit le prénom. À la demande de Louis XI mourant, il reçoit l'ordre du pape de venir assister le roi et demeurera

vingt-cinq ans en France, jusqu'à sa mort. Il prophétisera à Louise de Savoie la naissance d'un héritier : le futur François 1^{er}.

Ce beau tableau sera mis en place à l'église, dès qu'il aura trouvé un cadre approprié.

Le lavoir Hervieux

On ne le voyait guère de la rue, une épaisse haie le dissimulait aux regards ; depuis quelques années, la municipalité avait posé un grillage pour empêcher les déprédations malveillantes, jusqu'à ce qu'elle décide d'entreprendre la restauration de ce lavoir du XVIII^e siècle : la commune de Vaux a participé à hauteur de 25 %, et le reste a été subventionné par divers organismes que nous remercions, le Conseil régional (35 %), le Parc naturel régional du Vexin (23 %), la Communauté de communes Vexin-Seine (17 %).

Ce projet était porté depuis de nombreuses années par l'association Avril, très attentive au patrimoine vauvois : le but est de montrer aux nouvelles générations la manière de vivre de nos aïeux, et de faire de cet endroit un lieu de rencontres et de contes.

Avant 1793, il n'existait, semble-t-il, qu'une source et une mare. C'est en 1898 que la municipalité, suite à une épidémie de choléra, dans un souci d'hygiène, fait couvrir le lavoir.

C'est la grande époque du métal dans les constructions ; la couverture sera en zinc, matériau étanche, léger, malléable.

Cent dix ans plus tard, les tuiles usées ou manquantes n'assuraient plus l'étanchéité de la couverture et les murs minés par le lierre étaient détériorés, les margelles du bassin étaient descellées et la source en se répandant sous le dallage sapait ses assises. Il était urgent d'intervenir



1 - Le lavoir avant les travaux de restauration.

2 - Pose des tuiles en zinc refaites au modèle des anciennes sur le voligeage en sapin traité.

3 - Restauration au mortier batârd du mur extérieur du lavoir.

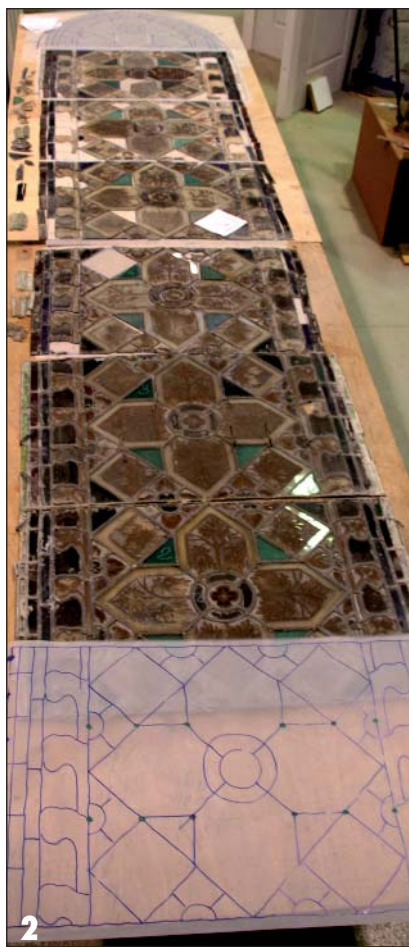
pour conserver ce lieu social important dans la vie de nos aïeux.

Les travaux ont été confiés pour la couverture à Meniger Couverture, qui façonna manuellement environ mille cinq cents ardoises en zinc frappées d'un losange au modèle des anciennes tuiles, et reconstruisit la charpente. La maçonnerie a été réa-

lisée par Bâti Ouest, ainsi que la canalisation de la source.

Que ces entreprises soient remerciées pour la qualité de leur travail de restauration.

Au printemps, le lavoir sera ouvert dans la journée au public. Une grille sera mise en place afin de le protéger la nuit.



6

Vitrail de l'église Saint-Pierre-ès-Liens

L'un des vitraux du chœur, la baie n°12 (les baies situées au sud portent un numéro pair), déformé par la pression exercée par le pilier du transept, menaçait de se sceller. Il était nécessaire de le démonter et de le restaurer. Des verres étaient manquants ou cassés, et la déformation de la pile en rétrécissant l'espace de la baie comprimait les plombs et brisait les verres.

L'opération a été confiée au maître-verrier Dominique Legris, de Fany Glass, et financée à 70 % par le Parc naturel régional du Vexin, auquel notre commune appartient depuis octobre 2007, et à 30 % par la Commune. Nous avons suivi les étapes de la restauration de ce vitrail du XIX^e siècle, de dix mètres de haut sur un mètre de large, composé de huit panneaux. Ce travail très précis et méticuleux nécessite trois phases : la dépose, la

restauration en atelier et la repose. Une fois les panneaux déposés, il faut nettoyer les feuillures et gratter les barlotières (pièces de l'armature métallique, scellée dans la maçonnerie), peindre les fers. Transportés à l'atelier, les panneaux sont dessertis de leurs plombs après repérage sur calque de la structure et de la composition. Les pièces brisées sont remplacées, les verres sont recoupés à l'identique : ce sont des verres colorés



1 - Démontage du vitrail, panneau par panneau.

2 - En atelier, le vitrail est délesté de ses plombs et sa composition décalquée.

3 - Attaches et plombs anciens seront tous remplacés (voir photo 11).

4 - Les pièces cassées seront recoupées à l'identique dans des verres teintés ou repeints s'il s'agit de grisaille.

5 - Le maître verrier, Dominique Legris, prépare la grisaille.

6 - Sur la table lumineuse, le nouveau verre peint à la grisaille (non achevé) et son modèle.

7 - Les pièces d'un des panneaux sont assemblées, serties dans le plomb et maintenues provisoirement par des clous spéciaux.

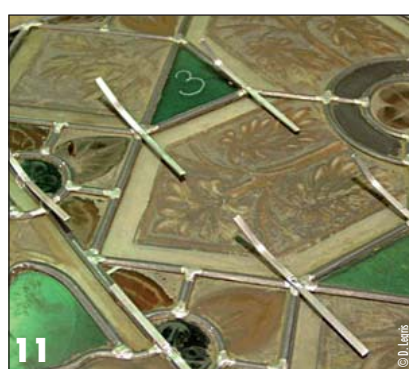
8 - Découpe des plombs.

9 - Les ailes des plombs ayant été rabattues à l'aide d'une spatule, les intersections sont soudées à l'étain.

10 - Masticage du vitrail qui sera ensuite nettoyé à la sciure de bois.

11 - Le vitrail rénové : attaches et plombs neufs.

12 - L'un des panneaux restauré.



ou des pièces peintes à la grisaille (*couleur vitrifiable composée d'un pigment et d'un fondant*). Ces dernières doivent être redessinées et repeintes puis cuites à 610°C.

Ensuite, chaque pièce est serti : le verre vient s'emboîter dans le plomb en forme de H, dont les ailes sont rabattues à l'aide d'une spatule. Quand tous les plombs sont assemblés, le réseau est solidarisé par une goutte d'étain à

chaque intersection. Reste le masticage qui assure l'étanchéité et consolide le vitrail. Sur les deux faces, on comble le fin espace entre le verre et le plomb par un mastic à base d'huile de lin, de blanc de Meudon et d'un siccatif. Reste à souder les attaches en plomb qui se fixeront sur les vergettes (*tiges métalliques scellées dans la maçonnerie qui consolident les panneaux*).

La dernière étape est la mise en place

des huit panneaux rénovés. Après avoir préparé les feuillures dans la maçonnerie, assuré l'étanchéité par une couche de mastic contre les barlotières, les panneaux sont posés et retenus par des feuilles de métal, les feuillards. Puis les vergettes sont mises en place. Lorsque tous les panneaux sont alignés et les ferrures installées, on calfeutre par un solin (*garnissage*) de chaux et de sable.

LA FORÊT DE L'HAUTIL

*Présentée par Corinne-Elisabeth Robin, conseillère municipale
et José Harter, adjoint au Maire, délégué à l'Information et la Communication*

*Situé au Nord - Ouest de Paris, le massif de l'Hautil domine les vallées de l'Oise et de la Seine
à leur confluent ainsi que les plaines du Vexin français.*

*Son altitude atteint 185 mètres au point le plus haut, près de Vaux,
ce qui en fait un des points culminants naturel le plus haut d'Ile-de-France.*

*Isolé entre la plaine de Pontoise et ses champs ouverts, et la plaine alluviale de la Seine en contrebas
(d'Andrésy à Vaux-sur-Seine), le massif apparaît comme une couronne de verdure
au-dessus des coteaux calcaires qui le parcourent sur ses parties est à sud-ouest.*

8

Lorsqu'on se promène (avec les précautions recommandées) dans la forêt de l'Hautil, on remarque l'absence de grandes allées bordées d'arbres séculaires comme en forêt de Saint-Germain ou de Marly, ses voisines les plus proches. Il faut dire que l'Hautil n'a pas bénéficié des protections royales (au titre des domaines de chasse et de loisirs) de ces illustres forêts, mais a plutôt été considéré comme un espace agricole : l'ensemble du plateau était recouvert de champs jusqu'au milieu du 19^e siècle et les paysans venaient y faire paître leurs troupeaux. On l'appelait alors "le landier".

Un sol bouleversé

Les cicatrices les plus visibles aujourd'hui sont la conséquence d'une particularité que le massif de l'Hautil partage avec ceux de Montmorency, Montmartre ou Clamart : le gypse, une matière première enfouie dans son sol, sous les sables de Fontainebleau, et qui, transformé assez simplement par une intense cuisson, fournit le plâtre dit de Paris. L'exploitation du gypse de l'Hautil a non seulement profondément transformé les conditions rurales et économiques des villages mais également la morphologie du boisement tout en in-

terdisant son exploitation telle qu'elle a été pratiquée dans la plupart des forêts de l'agglomération parisienne après les années 1945-1950. Le sous-sol miné par d'importantes galeries, a rendu dangereuse la visite et la gestion de la forêt de l'Hautil.

Cette situation a cependant eu une conséquence positive : la forêt de l'Hautil demeure une des rares forêts d'Ile-de-France à avoir pu évoluer dans des conditions naturelles, ayant subi très peu de modifications artificielles.

En 1970, l'Etat acquiert une partie de la Forêt de l'Hautil. Il s'agit alors de la plus jeune forêt domaniale française. Jeune

© O. Simbo

par la date de sa création, elle l'est aussi par l'âge de son boisement. L'exploitation régulière de son bois a cessé dans les années 1930 - 1950 et le caractère dangereux et instable de son sous-sol interdit tout aménagement public à vocation de loisirs.

Ces conditions offrent pour l'Ile-de-France un exemple unique (pour une superficie aussi importante : 1 420 hectares au total) d'un paysage qui se recompose naturellement, sans l'intervention massive de l'homme et qui présente aujourd'hui une richesse biologique assez peu commune pour l'Ile-de-France.

Données écologiques

Encore jeune, le massif de l'Hautil évolue de façon assez rapide et certains milieux, dits de transition, se modifient d'année en année. Aussi, il n'est pas aisé d'en recenser l'ensemble des caractéristiques biologiques. De plus, la grande diversité des milieux (de la prairie pâturée à la chênaie-charmaie, méso-phile), le caractère accidenté du terrain (végétation héliophile, sciaphile et saxicole des parois de certains fontis) renforce cette diversité et l'on peut inventorier sur l'ensemble du massif près d'une demi douzaine de groupements végétaux distincts (les études botaniques demeurent incomplètes et aucune étude majeure n'a été engagée, ce qui est regrettable).

Un espace protégé ?

Cependant, depuis les années 1960, de nombreux naturalistes se sont intéressés à ces espaces naturels préservés qui sont suffisamment importants pour qu'ils aient été classés par le Ministère de l'Environnement en Zone Naturelles d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique (ZNIEFF).

Les ZNIEFF constituent un inventaire des zones naturelles françaises qui présentent des milieux écologiques méritant une attention particulière en raison de la présence d'espèces considérées comme sensibles.

Ce classement malheureusement ne garantit pas une protection absolue et ne

constitue pas une interdiction à tout aménagement vis à vis des pouvoirs publics (communes, département, état).

La présence d'une ZNIEFF sur l'Hautil n'est donc pas une garantie de sa protection durable.

Toutefois, la volonté de conserver cet "espace vert" d'importance régionale est confirmée par l'état et avalisée dans le Plan vert Régional d'Ile-de-France.

Mais l'objet de cette attention n'est pas forcément compatible avec une préservation de la richesse biologique.

Permettre l'accès des espaces verts au public conduit bien souvent à une banalisation des milieux naturels (les expériences et exemples sont nombreux) ce qui a pour conséquence d'appauvrir l'écosystème.

Ces phénomènes d'appauvrissement ne sont pas favorables aux objectifs actuels de conservation de la nature pour lesquels le maintien de labiodiversité devient une priorité.

La gestion actuelle

L'Office National des Forêts gère sur le massif de l'Hautil moins de 400 hectares (pour un total de 1 420 hectares). Cet organisme a pour principal objectif la gestion des forêts de l'Etat qui lui sont confiées. Cette gestion est souvent opérée dans des objectifs de protection, de production (filères du bois principalement) et d'accueil au public. Ce der-



nier objectif, nous l'avons vu, se traduit souvent par des effets négatifs sur l'environnement biologique. L'ONF adapte aujourd'hui ses méthodes de gestion dans le but de mieux prendre en compte les espaces naturels sensibles.

Il n'en demeure pas moins que malgré toutes les attentions et les moyens mis en oeuvre, certaines zones naturelles ont une structure si sensible qu'il est impossible d'envisager leur accès (même limité) au public sans voir leurs caractéristiques écologiques altérées (cas des végétations saisonnières à émergence estivale sur sols acides). Or, ce sont bien souvent ces secteurs qui présentent le plus grand intérêt d'un point



© D. Haubois

de vue biologique.

Les méthodes de gestion appliquées par l'ONF dans la forêt de l'Hautil paraissent intéressantes car elles mettent en valeur des milieux qui évoluent vers une diversité biologique plus grande. Il s'agit notamment de coupes d'éclaircies réalisées sur des secteurs contenant d'anciens fontis imperméables qui se sont remplis avec les eaux de ruissellement et qui constituent aujourd'hui de vastes mares aux eaux acides. Ces mares représentent pour le massif de l'Hautil des milieux originaux et inhabituels. Ils peuvent accueillir une végétation dite pionnière (des premiers stades) et une entomofaune peu commune, en particulier en ce qui concerne les insectes aquatiques et les libellules. Ces secteurs, placés en bonnes conditions d'évolution, peuvent représenter pour les prochaines années un enrichissement supplémentaire de la biodiversité du massif de l'Hautil.

Des zones sensibles

Il n'a pas été nécessaire de créer (involontairement) des dépressions pour que la forêt de l'Hautil renferme des zones humides, même temporairement.

Par endroits, des cuvettes naturelles abaissent le niveau du sol suffisamment bas pour que celui-ci soit proche des couches d'argile. Ces cuvettes, souvent peu profondes, conservent ainsi une humidité permanente tout au long de l'année.

Elle sont alors recouvertes d'une végétation particulière parmi laquelle les essences d'arbres se substituent à d'autres, mieux adaptées aux sols humides. Mais ces arbres sont clairsemés et peu nombreux ce qui fait de ces zones des clairières au milieu de la forêt. Elles ne sont pas très nombreuses ni très grandes.

Par le passé, le pâturage régulier d'animaux a engendré la formation de prairies importantes (80% de la surface actuelle). Ces clairières représentent les reliques fragiles de ces prairies du temps passé. Elles représentent aussi une nouvelle occasion pour certaines espèces végétales et animales de s'installer dans la forêt de l'Hautil.

Mais leur situation reste précaire.

JM Lapios - Diomedea

Situation des forêts publiques en Île-de-France

Superficie de la région	1 207 000 ha
Surface forestière de la région	278 000 ha
Forêts gérées par l'ONF	89 000 ha
- 49 forêts domaniales ;	72 000 ha
- 148 autres forêts publiques ;	16 500 ha
- 11 forêts particulières.	500 ha
Taux de boisement	23%

Évolution de la forêt publique

la surface occupée par les forêts publiques en Ile-de-France augmente régulièrement depuis 1966. L'ONF gère 89 000 ha des 278 000 ha de forêts de la région Ile-de-France, soit 32 %, ce qui correspond à la moyenne nationale (31%).

Années	1966	1976	2000
Surface forestière totale	60 000 ha	71 000 ha	89 000 ha
Forêts domaniales	95%	90%	83%
Forêts régionales	-	5%	8%
Autres collectivités	5%	5%	9%

Situation des forêts publiques gérées par l'ONF de Versailles

FORÊTS DOMANIALES		FORÊTS RÉGIONALES	
Beynes	435 ha	Champ Garnier	142 ha
Bois d'Arcy	478 ha	Cour Roland	17 ha
La Celle St-Cloud	12 ha	Guernes	35 ha
Fausses Reposes	635 ha	Moisson	368 ha
l'Hautil	390 ha	La Roche-Guyon	309 ha
La Malmaison	200 ha	Rosny	1221 ha
Marly	1701 ha	Verneuil	145 ha
Maurepas	115 ha	TOTAL	2237 ha
Meudon	1091 ha		
Port-Royal	529 ha		
Saint-Germain	3352 ha		
Versailles	1052 ha		
TOTAL	10 170 ha		



La forêt de l'Hautil, comme la majeure partie des forêts domaniales, joue un rôle très important dans la préservation et la biodiversité de son territoire très peuplé.

Elle vit sur une toute autre échelle de temps et d'espace que celle de l'homme.

De l'infiniment petit au gigantesque, d'innombrables êtres s'y unissent pour fonder une société tout aussi complexe que fascinante.

Le nombre d'arbres remarquables par leurs formes ou leurs dimensions, pins, châtaigniers, chênes, hêtres, merisiers, trembles, aulnes, incarnent une force et une beauté végétales qui nous dépassent. Les oiseaux s'y cachent, ils sont là partout au-dessus de vos têtes le pinson, le bouvreuil, la mésange bleue ou charbonnière, la grive musicienne au chant mélodieux qui raffole des escargots en les fracassant sur une pierre. Si vous ne pouvez pas les voir, vous pouvez les entendre. Le geai, le coucou et le pic vert qui détecte la présence de larves sous l'écorce des arbres affaiblis. Il est fort utile, et régule une population d'insectes dont le surnombre pourrait être dommageable à la futaie. Même si notre forêt comporte jusqu'à 85 % d'anciennes carrières de gypse provoquant de nombreux fontis, elle n'en reste pas moins une véritable oasis de verdure où nous

avons plaisir à nous ressourcer. N'oublions pas que l'évènement fondamental de l'environnement chez l'homme a toujours tiré parti des ressources de la forêt, comme la cueillette, la chasse, et l'exploitation du bois.

Mais poursuivons cette présentation et pénétrons dans cet environnement. Sentez cette odeur d'humus unique qui vous imprègne d'une dimension que vous n'osez imaginer. Quittons ce tapis de feuilles de hêtre aux couleurs chatoyantes que sait nous offrir la nature en période automnale pour ces feuilles de châtaigniers encore plus **craquantes**.



Longues et découpées, du vert pâle au jaune brun, elles semblent avoir été parsemées de bogues mordorées toutes pointes dehors pour mieux préserver leurs précieux trésors.

Les espèces de feuillus se suivent et ne se ressemblent pas. Des glands par dizaines tapissent ici le sol recouvert de feuilles de chêne aux bords dentelés et arrondis d'un ton gris brun velouté. Qu'a donc fait notre petit animal si choyé des lieux ?

A-t-il chanté comme la cigale en cette fin d'été, pour avoir oublié tout ce précieux butin ? Notre voltigeur hors pair aurait-il préféré rejoindre ses congénères dans les hauteurs d'un sapin ou d'un épicéa sans se soucier de la disette hivernale qui l'attend ?

Savez-vous qu'un écureuil dispose de plusieurs pièces dans son nid douillet ? Une pour manger, une pour dormir et une pour sa réserve de nourriture. Hormis glands, noisettes et cônes de pin qu'il ramasse, notre animal pique des œufs dans les nids et se nourrit égale-



ment de chenilles, mais continuons notre promenade. De nombreux arbustes, ronces, polypodes (fougères) et souches ou troncs morts recouverts de mousse bordent notre sentier, nos pas nous guident jusqu'à une retenue d'eau croupie, mar-



quée par les empreintes d'un pneu. Des croassements de corbeaux nous interpellent... Lorsque soudain à nos pieds, maître bousier est en difficulté. Sur le dos, les pattes en l'air, il gesticule comme un beau diable pour tenter de se remettre d'aplomb. Un peu plus loin, un deuxième plus petit, avance nonchalant sur une feuille de châtaignier pour disparaître dans les entrailles d'un monde souterrain inconnu des humains. Nuit et jour en surface, comme en sous-sol, des milliers d'acteurs s'animent. Chacun joue son rôle essentiel de décomposeur. Les insectes forment la communauté animale la plus importante, représentant 80 % de cette population.

Aventurons-nous à l'orée d'une clairière inondée de soleil. Malgré quelques gros nuages gris qui balayent le ciel et donne au décor une scène féérique, je pense et je m'interroge : « Où sont passés nos grands mammifères, cerfs et chevreuils seigneurs de la forêt ? » Deux coups de feu retentissent, un escadron de colverts survole la cime des arbres et des aboiements lointains nous rappellent que la chasse est ouverte... J'imagine alors la bête noire traquée, au poil dru et souillé, les défenses recourbées et le groin humide encore chaud, fumant, tomber de toute sa masse sans résistance aucune,

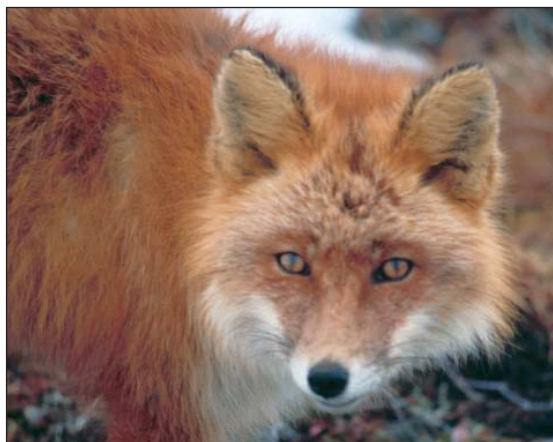
offrant son « gibier de potence » à qui voudra bien le manger, notre Obélix sans doute ? Pour la capture de notre ami Goupil, toujours aussi malin et agile, il donnera bien plus de fil à retordre aux chasseurs, leur laissant entrevoir l'espace d'un instant, un pelage fauve et mordoré, bondissant de tous côtés.

Le tronc moussu d'un vieux résineux attire notre attention. Comment ces grands végétaux peuvent-ils transformer l'air en produits comestibles ? Des touffes de petites taches ocrées se dressent du bois vermoulu, coiffées chacune de petits chapeaux jaunes soufre nuancés d'un brun orangé. Serait-ce une famille d'agaricales ou d'armillaires ?

Un peu plus loin, on en découvre de toutes sortes. Russules et lactaires aux pieds massifs, aux lames étroites et fourchues bien souvent grignotées, à chapeaux convexes renfermant quelques

feuilles mortes dans leurs bénitiers automnales. Il y en a des plus discrets aux chapeaux campanulés de couleurs pastel, aux pieds fins et cylindriques. D'autres, cachés sous un amas de

branches mortes, ovoïdes, campanulés initialement blancs, se déchirent laissant des lambeaux blancs sur fond noirâtre. Il y a aussi ces



drôles de langues qui se répandent sur les bouleaux ou les sorbiers, leurs palettes fauves ou rouges virant au grenat. C'est en forêt que les champignons sont les plus abondants. Ces étranges êtres vivants participent à notre écosystème, contribuent aux délices de notre gastronomie.

La fin de la journée approche, près des mares aux joncs denses et hirsutes les grenouilles et les foulques s'en sont allés. Seule, l'ombre d'une bécasse aux plumes couleur écorce rejoint son nid d'un pas pressé.

Le cri de chouette effraie me ramène sur le chemin du retour, balayé dans les airs par un étrange ballet de petites chauve-souris qui annoncent la tombée de la nuit.

La forêt est un trésor qu'il faut aimer et préserver.

Nous avons besoin de cet environnement pour y puiser nos ressources et donner un sens à notre vie qui serait inconcevable sans lui.

Corinne-Elisabeth ROBIN





UNE RÉHABILITATION EN MARCHÉ

Le 5 décembre dernier, une foule attendait l'arrivée de monsieur Thierry Hegay, Sous-Préfet de Mantes-la-Jolie à l'occasion de la plantation de 8000 arbres par la société PetitDidier.

Parmi les personnalités qui ont montré leur intérêt pour cet événement, nous notons la présence de monsieur Cardo, député UMP de la 7^e circonscription des Yvelines, monsieur Breton, vice Président du Conseil Général du Val d'Oise, monsieur Wanner, Maire de Boisemont ainsi que d'autres élus des communes environnantes et de représentants d'associations.

Qu'est-ce qu'une forêt ?

Une surface contiguë de plus de 0,5 hectare, composée d'arbres d'au moins 5 mètres de haut à l'âge adulte et dont le feuillage couvre au moins 10% de la surface du sol (référence de la FAO).

Tout le monde est d'accord pour reconnaître que les forêts régularisent le cycle de l'eau et protègent les sols, recyclent l'oxygène de l'atmosphère en stockant de grosses quantités de gaz carbonique. Autant de raisons pour protéger les forêts et encourager le reboisement des bois maltraités par le passé.

Ce 5 décembre, il a donc été planté, symboliquement, un chêne en présence d'élus locaux et d'invités qui ont bravé le chemin croteux qui leur avait été ouvert.

La mairie s'est engagée

Préserver la qualité des paysages, valoriser le patrimoine naturel de Vaux sont,

depuis plusieurs années, sujet à réflexions constantes sur toutes les entités paysagères qui structurent l'espace communal, mais aussi, et à chaque fois que possible, l'objet d'interventions directes de la commune sur des opérations de reconquête et de mise en valeur de ces espaces. La mise en valeur de la forêt, avec pour objectif final l'ouverture de cet espace boisé au public, est l'un des volets de l'engagement communal porté dès 2001 au Plan de Protection et d'Aménagement Durable.

En 2002 la commission communale Urbanisme et Environnement établit un projet de réaménagement et de mise en valeur de la forêt. Plusieurs années sont nécessaires pour mettre en place et préciser ce projet qui doit répondre à la fois aux exigences réglementaires, foncières, techniques, financières et trouver des partenaires public et privés.

Début 2006 une première opération sur 25 hectares est déjà réalisable en partenariat avec l'entreprise Petitdidier qui autofinancera l'opération.

Conformément au projet, les six premiers hectares du bois de Fort Vache retrouvent leur vocation forestière, après évacuation des déchets polluants et gravats qui l'encombraient. Il n'est pas un secret de dire que le terrain a par la suite été remblayé (matériaux propres, inertes et naturels) afin de combler les effondrements de fontis et recréer un nivellement pour accepter une conséquente couche de terre végétale.

Un écosystème forestier stable et durable

PetitDidier, choisira de travailler avec la société Vert Limousin afin de répondre efficacement à une volonté d'agir.

Vert Limousin se distingue par une connaissance pointue des espèces et variétés les mieux adaptées en milieu naturel, et la certification ISO* 9001.

Le but de la végétalisation du site de Fort Vache consiste à recréer un écosystème forestier stable et durable. Pour y parvenir, plusieurs critères sont à respecter : le choix des essences, la densité de plantation et la force des arbres, l'utilisation d'accessoires de plantation ap-

propriés et le soin apporté à la plantation proprement dite.

Le choix des essences :

Le meilleur moyen consiste à regarder la végétation existante aux alentours. Dans le cas présent, l'entreprise part sur une trame végétale composée d'une dizaine d'essences d'arbres. Chêne sessile, chêne pédonculé, châtaigniers, charme, merisier, érable sycomore, érable plane, frêne, bouleau et robinier faux accacia.

Densité de plantation et force des arbres :

La densité de plantation est fonction de l'essence choisie et de la force des arbres. Le but étant de créer ici un boisement forestier durable, il a été décidé de planter de petits sujets mais de façon dense. Il a été prévu de planter des arbres de force comprise entre 80 cm et 1 mètre, avec une densité de 2000 plants à l'hectare, soit un pied tous les 2,20 m en tous sens.

Accessoires de plantation :

La parcelle étant située en plein milieu forestier, les gaines de protection anti-gibier sont indispensables. Il est donc d'installé, lors de la plantation, une gaine à petite maille maintenue par deux tuteurs en bambou qui assureront en plus une protection contre le vent.

Une plantation soignée :

Lors de la plantation, il est important de respecter la chaîne de fraîcheur des jeunes plants. Ils seront au plus vite transplantés de la pépinière au site de Fort Vache.

La société Vert Limousin garantit la reprise des jeunes plants et s'engage à les remplacer l'année suivant la plantation en cas de rejet.

José Harter

Adjoint au Maire à l'Information



*La norme ISO 9001 fait partie de la série des normes ISO 9000, relatives aux systèmes de gestion de la qualité, elle donne les exigences organisationnelles requises pour l'existence d'un système de gestion de la qualité.

Nos ancêtres les vauxoïls

Antoine François POITOU

Présenté par Christian Orth

C'est à partir de documents trouvés dans les archives départementales et municipales ainsi que la littérature concernant la Révolution que nous avons pu retracer cette histoire qui permet d'aborder l'ambiance régnant à cette époque.

Sous l'ancien régime les curés avaient un rôle très important auprès des paroissiens, mais la Révolution a fait tourner bien des têtes.

La misère, la disette, les nouvelles lois à appliquer, les dénonciations, ont conduit bien des gens à l'échafaud.

Ce fut le cas d'Antoine François Poitou, curé de Vaux pendant 24 ans.

Originaire de Sannerville, dans le Calvados, ou il est né le 25 Août 1731, fils de Jean Baptiste et de Marguerite Bernard, il sera ordonné prêtre vers 1755 et nommé à Vaux vers 1771.

Les événements ayant conduit le curé à l'échafaud débutent en 1790 par l'adoption par l'assemblée d'une loi obligeant les ecclésiastiques à prêter serment à la Constitution; ce fut le cas du curé Poitou qui prêta serment au cours de la messe paroissiale du 23 Janvier 1791. Mais Trude, un bourgeois parisien qui souhaite devenir Maire, va s'attaquer au curé en considérant qu'il ne se conforme pas au décret de Juin 1790 lui interdisant de donner l'encens ni au chantre ni à lui-même. Cette interdiction d'encenser sera confirmée par le Directoire du Département de Seine et Oise en date du 21 janvier 1792

La Révolution est en marche et notamment la loi des suspects qui visera particulièrement les nobles, les prêtres, les riches et les étrangers.

Suspects quiconque n'a pris aucune part active à la Révolution

Quiconque n'ayant rien fait contre la liberté, n'a rien fait pour elle

Quiconque parle mystérieusement des difficultés de la République



Quiconque est toujours prêt à répandre de mauvaises nouvelles avec une douleur affectée.

En Août 1792 les premières perquisitions ont lieu à Vaux afin de vérifier si les déclarations concernant la détention d'armes étaient conformes.

« Sur les dix heures du soir en la maison de Monsieur Poitou, curé de la paroisse, on a trouvé en sus de sa déclaration, deux pistolets de poche qu'il n'avait point intention de cacher »

Les autres perquisitions ont été faites chez : Mr Gil Marie Hocquart, Mr Marquet, Mr Dieulefit, Mr Gersin, Mme Aubin, Melle Cochin, Mr Aubert, Mme Chaudé, Mr Elie Toussaint, Mr Sébastien Fleury, Mr Georges Elie, Mr Joseph Thuret, Mr Jean Baptiste Elie, Mr Louis Dailly.

En 1793 les perquisitions se multiplièrent, les prisons se remplirent et le curé Poitou devint la cible de quelques habitants de Vaux qui vont le conduire à la guillotine.

Le 2 Mars 1793, plusieurs habitants de cette paroisse se sont plaints à la municipalité que le dit Curé avait discontinué au grand scandale des fidèles, de

faire les prières accoutumées du soir pendant le Carême, temps auquel ils ont le plus de besoin d'instruction et d'édification pour se préparer au devoir pascal.

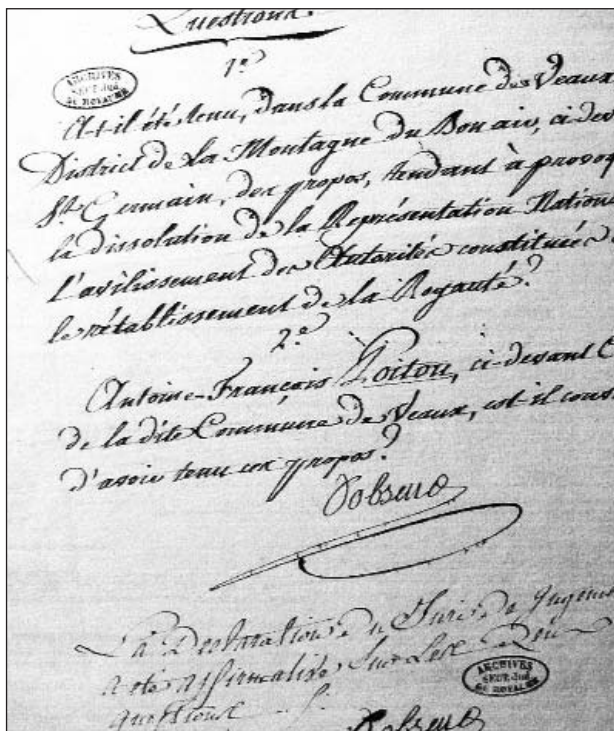
Après délibération le Conseil arrête : *Considérant que si le susdit Curé s'obstinait à ne point remplir ses fonctions, toutes ses fonctions de son état comme il doit le faire, le mécontentement de la paroisse pourrait se manifester d'une manière qui lui serait désagréable, et que l'on ne pourrait point empêcher.*

Le 31 Mars 1793, six « citoyens patriotes » se présentent à la municipalité pour dénoncer le curé comme « homme suspect » Le 27 Avril 1793 le curé Poitou écrit une lettre à l'Officier du Directoire du district de St Germain en Laye répondant à ces accusations et donnant le nom de ses délateurs qui sont Dolnet fils aîné de Christophe, Laurent Louvet, Charles Parquet, Claude Anon, Louis Parveri, Henry Thuret.

L'administration refuse de délibérer sur cette affaire.

Le 11 janvier 1794 les citoyens Nicolas Rétif et Louis Dailly ont déposés devant le Comité de Surveillance de Montagne du Bon Air (St Germain en Laye) et ont déclarés que le curé Poitou leur avait dit en parlant du Roi : *« qu'on l'avait fait mourir innocent, que tous les Français étaient des gueux, qu'ils avaient faits mourir leur père, et que tôt ou tard, nous en payerions le tribut, que les puissances étrangères allaient se réunir et fonder sur la France ».*

« Que le dit Curé Poitou a dit, qu'il ne regrettrait que les enfants de cette commune, parce qu'ils allaient se faire égorger aux frontières, et que d'après le citoyen Louis Dailly lui a répondu, pourquoi cela, est-ce parce que la Liberté est en France, le dit Curé a répondu, que la liberté n'était faite que pour les coquins ».



Extrait de l'acte d'accusation du 13 mars 1794

Le 15 janvier 1794 le curé Poitou est arrêté et conduit à la maison de détention de St Germain en Laye.

Le 7 février 1794 un premier interrogatoire a lieu au Comité de Surveillance de la Montagne du Bon Air (St Germain en Laye) au cours duquel a été présenté des extraits des dénonciations. Le citoyen Charles Parquet, carrier, âgé de 30 ans, a dit que le citoyen Poitou, Curé de cette commune, lui avait été suspect parce que ayant requis, par la municipalité, de rendre ses armes, il avait refusé d'obtempérer sur le champ et ne l'avait fait qu'après. Et a déclaré ne pas savoir signer.

Le citoyen Laurent Louvet, âgé de 36 ans, charretier, a dit que le sieur Poitou, curé de la paroisse, lui avait paru suspect parce que ayant été requis de rendre les armes à la municipalité, il ne les avait pas rendues et a déclaré ne pas savoir signer. Le citoyen Claude Christophe Dolnet, âgé de 36 ans, vigneron et membre du Conseil de Surveillance, a dit que le curé Poitou, lui avait paru suspect, parce qu'étant chez le dit curé celui-ci lui avait dit qu'il serait fâché lui Dolnet et d'autres avant qu'il fût deux ans d'avoir porté l'habit de la Nation et a signé.

Le citoyen Claude Antoine Annon, a dit que le sieur Poitou lui avait paru suspect, pour la raison qu'il avait refusé ses

armes à la réquisition de la municipalité. Et a déclaré ne point savoir signer.

Le citoyen Henry Thuret, vigneron, âgé de 40 ans, a dit que le susdit Curé lui avait paru suspect pour la raison qu'il avait refusé de livrer ses armes à la réquisition de la municipalité. Et a déclaré ne point savoir signer.

Il est noté en marge de la dénonciation de Parquet s'est rétracté ainsi qu'à celle de Laurent Louvet, Claude Antoine Annon, et de Henry Thuret.

Le 25 février 1794, le Comité de Sûreté Générale arrête que le nommé Antoine Poitou Curé de Vaux, canton de Triel, sera conduit en la Maison d'Arrêt dite de la Conciergerie à Paris et traduit par devant le Tribunal Révolutionnaire, que préalablement les scellés seront apposés sur tous ses papiers distraction fait de ceux qui se trouveront suspects pour être remis au Comité de Sûreté Générale, et le tout adressé à l'Accusateur Public.

13 mars 1794, le procès du curé Poitou se déroule au Tribunal Révolutionnaire de Paris

Extrait de l'acte d'accusation :

«il en résulte que Poitou, tant par ses propos que par ses actions s'est toujours montré ennemi de la Révolution, l'apôtre du fanatisme et le plus zélé partisan de la Royauté»

«Le tribunal condamne Antoine François Poitou à la peine de mort».

Le 23 mars 1794, Conciergerie, aussi du même jour, la déclaration du jury de jugement faite individuellement à haute et intelligible voix en l'audience publique du tribunal portant qu'il est constant qu'il a été tenu dans la commune de Vaux, district de la Montagne du Bon Air, ci-devant St Germain, des propos tendant à provoquer la dissolu-

tion de la représentation nationale, l'avisé des autorités constituées et le rétablissement de la Royauté.

Que Antoine François Poitou, ci-devant Curé de la dite Commune de Vaux, est convaincu d'avoir tenu ces propos.

Le Tribunal après avoir entendu l'Accusateur Public sur l'application de la loi condamne Antoine François Poitou à la peine de mort. les biens de citoyens qui sont condamnés à la peine de mort sont acquis à la République sauf à pourvoir à la subsistance des veuves, enfants.

Ordonne qu'à la diligence de l'Accusateur Public le présent jugement sera mis à exécution sur la place de la Révolution de cette ville dans les vingt quatre heures, imprimé, publié et affiché dans l'étendue de la République.

Le 24 mars 1794, Antoine François Poitou est exécuté. Il ne se trouve pas dans les fosses communes du cimetière de Picpus à Paris dans lesquelles ont été inhumées les 1308 personnes qui ont été exécutées entre le 14 Juin et le 27 Juillet 1794.

Sources : Archives Municipales - Archives Départementales - Chronique de la Révolution, Larousse - Le Journal de la France, Historia Histoire et dictionnaire de la Révolution Française- De la Révolution à la Terreur à Vaux, François Denais, Edition Valhermeil
Recherches : Ch.Orth - Association Généalogique et Historique des Yvelines Nord - AGHYN.COM



Cimetière de Picpus à Paris - Les fosses communes.

Si vous souhaitez approfondir l'histoire de Vaux sous la Révolution, nous vous conseillons de vous procurer le livre écrit par François Denais « De la révolution à la Terreur à Vaux » aux Editions Valhermeil.

BIBLIOTHÈQUE DE LA MARTINIÈRE



Quelques bons moments en 2009...

Vendredi 9 octobre, Espace Marcelle Cuche
Monsieur Jean et Madame Jeanne, deux univers absurdes et grotesques reflétant l'âme humaine...

Une belle participation au spectacle d'Hassan Tess et d'Amélie Vignaux qui ont investi les lieux avec beaucoup de dynamisme.

Samedi 14 novembre, la traditionnelle "Dic-tée" d'automne a réuni plusieurs personnes dans la bibliothèque aménagée pour l'occasion en salle de classe. Le texte choisi par les bibliothécaires était assez savoureux mais non dénué de quelques difficultés orthographiques comme il se doit, écrit par un spécialiste, Francis Klotz.

Claire, Bénédicte, Anne-Sophie, Dominique, Sylvie ont été parmi les premiers lors de la remise des prix avec une petite dizaine de fautes.

Une belle après-midi pour tous !



Mercredi 16 décembre, salle du conte, les enfants ont beaucoup apprécié l'atelier animé par l'illustratrice Manuela Magni.

Après avoir découpé, collé choisi des motifs et des lettres, tous sont repartis avec leur jolie composition.

En 2010 à la bibliothèque

Graine de lecteur

Tous les quinze jours, des histoires pour les plus jeunes dans la salle du conte. Un programme est à la disposition des parents ou grands-parents à l'accueil.

Mercredis 27 Janvier et 17 Février 10 h 30

Salle du conte

séance de Kamishibai*

La sorcière tourbillon, le turban du sultan ou le doudou tombé du ciel...

Mercredi 3 Février 10 h 30

Salle du conte

Le raconte tapis : « Poule plumette », un décor en tissu, des personnages à manipuler pour découvrir un conte traditionnel très dynamique !



* Prêt de la bibliothèque départementale

Vendredi 12 Février 20 h 30

Espace Marcelle Cuche

Les contes tziganes avec la Compagnie du Chameau.

Tout public à partir de 5 ans.

Béatrice Vincent, conteuse, et Elisabeth Urlic, violoncelliste, vous charmeront par ce spectacle plein de rebondissements, tout en couleurs. Un univers riche où le merveilleux côtoie le quotidien.

Venez nombreux et en famille !
Entrée libre sur réservation.



Samedi 10 Avril 10 h 30

Spectacle pour les tout-petits, 18 mois-3 ans « bruissements d'images ». Des albums et de la musique pour apprivoiser le monde et mieux appréhender son quotidien...

En juin

Accro'livres, sous les arbres du parc de La Martinière, des livres et des lectures en liberté...

Pour tous les enfants gourmands de mots et d'images !

AGENDA 2010

festivités vauchoises 1^{er} semestre

JANVIER

23
Assemblée Générale ATCV
Espace M. Cuche

24
Assemblée Générale ASV
Espace M. Cuche

29
**Nos enfants
nous accuseront**
Espace M. Cuche
20 h 30



31
Accueil des Nouveaux Vauchois
Salle de la Martinière 11 h

FEVRIER

7
Galette FNACA
Espace M. Cuche

12
Contes tsiganes
Espace M. Cuche
20 h 30



13
A. G. des Anciens Elèves
Espace M. Cuche

20
Don du sang
Espace M. Cuche 16 h

24
Carnaval
Espace
Marcelle
Cuche
en après midi



MARS

3
Cinéma enfant
Espace M. Cuche 15 h

14 & 21
Elections Régionales
Espace M. Cuche

26
Théâtre
Espace M. Cuche 20 h 30

AVRIL

9 & 10
Bourse aux vêtements
Espace M. Cuche

21
Cœuf de Pâques
Parc de la
Martinière
toute la journée



28
Cinéma enfant
Espace M. Cuche 15 h

MAI

1^{er}
Brocante
Parc de la
Martinière
toute la journée



22
Don du sang
Espace M. Cuche 16 h

30
Vaux contre le cancer
Parc de la Martinière

JUIN

5 & 6
Spectacle Soif Compagnie
Espace M. Cuche

TÉLÉTHON

La polémique autour du téléthon a eu le mérite de relancer le débat sur le partage, la redistribution des aides caritatives en France.

Nous ne devons pas laisser le doute s'immiscer dans l'esprit de nos éventuels donateurs. Le don c'est comme l'amour ça se partage. Le Téléthon c'est aussi accepter l'autre tel qu'il est.

Notre commission culturelle aidée d'associations et de bénévoles (Vocalises, judo club, karaté, tennis de table, école de musique F. Chopin, les animateurs de l'UFCV, Handicap prévention) ont récolté la somme de 3455.65 €.

Le vendredi 4 décembre l'Espace M. Cuche était plein pour accueillir les chansons de Vocalises et Herbert Léonard. Le samedi 5 au gymnase, des défis et démonstrations plus sportives, une sensibilisation au handicap avec l'utilisation d'un handbike (vélo à main).

Dimanche, le Karaoké, les activités manuelles, les jeux ont su attirer du monde malgré un temps pluvieux.

Sans oublier le fil rouge des petits bouchons pendant les 3 jours.

Nous tenons à tous vous remercier pour votre implication lors de ce premier téléthon vauchois et pouvons d'ores et déjà vous dire : à l'année prochaine pour la seconde édition.

A. Lancée

Déléguée aux fêtes

12
Spectacle Accadra
Espace M. Cuche

19
Spectacle du Centre de loisirs
Espace M. Cuche

21
**Fête
de la musique**
Parc de
la Martinière, en soirée



24
Spectacle école omnisports
Espace M. Cuche

26 & 27
Spectacle ADGV
Espace M. Cuche

Le CCAS à l'écoute

Brigitte Chiumenti,
adjointe au maire aux Affaires sociales



Nos aînés à la Fête

Le 18 octobre dernier, ce fut pour nos aînés les retrouvailles pour le traditionnel banquet d'automne à l'Espace Marcelle-Cuche rénové.

Des tables magnifiquement décorées prêtes à recevoir les délicieux mets préparés pour nos convives par Frédéric Grieu et son équipe, servis dans la bonne humeur par Valérie Carpier et sa brigade...

Un menu de fête où foie gras, coquilles St Jacques, veau de Vallée d'Auge, salade et fromage se succédèrent avant de faire la joie des papilles avec la farandole des desserts et les mignardises accompagnant le café.

Ce repas fut apprécié de tous pour sa qualité et son raffinement. Tout ceci dans une ambiance chaleureuse et conviviale où chacun a pu s'élancer sur la piste de danse pour des valse ou paso doble endiablés avec Guy Foucher aux commandes musicales. Puis en fin d'après midi, François Microulis entraînait nos aînés dans un tour de chant.

Que tous ceux qui ont fait la réussite de ce banquet en soient remerciés.

Noël à l'horizon... L'après midi du 10 décembre, se retrouvaient à nouveau nos aînés et leurs cadets, jeunes retraités, pour partager ensemble le Goûter de Noël, où pâtisseries et gourmandises accompagnèrent café et champagne.

Tout cela dans une ambiance de fête et de musique entraînant les danseurs dans de nombreuses danses effrénées, orchestrées par l'animateur Gilles Augais. Merci donc aux bénévoles qui ont préparé les tables et leurs décorations sous la houlette de Valérie qui leur a fait partager un peu de son art du pliage.

Comme chaque année, le CCAS n'oublie pas ceux qui ont du mal à se déplacer ou qui ont préféré recevoir le colis gourmand de Noël pour un repas de fête où chacun pourra apprécier foie gras ou autre canard aux cèpes et fricassée de châtaignes, complété de quelques friandises.

Nous présentons d'ailleurs nos excuses à tous ceux qui n'ont pu recevoir ce colis, ayant fait la demande en dehors des délais de commande (avant le 5 novembre).



MATÉRIEL MÉDICAL

Jeune femme Vauxoise ayant créée sa petite entreprise de vente de matériel médical et d'aides techniques pour faciliter le quotidien des personnes à mobilité réduite ou handicapées, est à la recherche de bénévoles qui veulent bien tester des produits et donner leurs impressions afin d'alimenter le site internet www.aidandicaps.fr et de réaliser des reportages.

Merci de contacter

Nolwenn De Sousa
Tél : 06 23 23 08 70

Aidandicaps

24 chemin des clos
78740 Vaux-sur-Seine



Les jardins des Hauts prés

La municipalité souhaitait depuis plusieurs années la création de «jardins familiaux» et c'est avec détermination qu'elle a concrétisé ce projet en aménageant 10 parcelles à cultiver de 100 m² Sente des hauts prés.

Le CCAS s'est vu confier la gestion de ces parcelles et a pu les attribuer à 10 futurs jardiniers par ordre d'inscription et tirage au sort lors d'une réunion le 18 décembre dernier.

Les nouveaux jardiniers pourront dès janvier 2010 œuvrer avec bêches et râteaux afin de préparer les plantations pour les premières récoltes de printemps....bon courage à tous !



Atelier mémoire

Ils ont bien fonctionné les neurones en cette fin d'année pour le groupe d'assidus qui a terminé la session de perfectionnement.

On se concentre, on réfléchit, on s'exerce, on s'entraîne à la stimulation de la mémoire. C'est ce que proposera à nouveau Sylvie au printemps ou à la rentrée prochaine suivant les demandes. Alors n'hésitez pas, inscrivez vous auprès de Mme Bianco au 01 30 99 91 55.

Voyage des seniors

Cette année le Centre Communal d'Action Sociale propose à nos aînés, en partenariat avec l'ANCV (Agence Nationale pour les Chèques Vacances), un séjour de 8 jours du samedi 12 juin au samedi 19 juin 2010 à Meschers sur Gironde au centre de vacances L'Arnèche, pour un coût de 360 € TTC (hors transport). Séjour en pension complète, avec activités en journée, excursions diverses et soirées animées. Le transfert entre la gare d'arrivée et cette station balnéaire de la côte de Beauté près de Royanest compris dans le prix.

Les conditions pour participer à ce séjour :

- Etre âgé d'au moins 60 ans
- Etre retraité et/ou sans activités professionnelles

A savoir :

Les personnes non imposables (ligne 14 de l'avis d'imposition) bénéficient d'une aide financière de l'ANCV représentant la moitié du coût du séjour hors transport, soit une aide de 180 € et un coût pour le senior de 180 €.

Le CCAS prend à sa charge tout ou par-

tie des frais de transport selon un barème lié aux ressources.

Si vous souhaitez vous inscrire à ce séjour, merci de découper et retourner avant le 26 janvier 2010 le coupon dûment complété en joignant les photocopies de la carte d'identité, le livret de famille et la feuille d'imposition 2008.

Pour toute information complémentaire vous pouvez contacter :

Mme Bianco au 01 30 99 91 55

En espérant que ce séjour vous séduira et pourra se finaliser.



coupon réponse à retourner avant le 26 janvier 2010



Nom :

Prénom :

Nombre de personnes :

Chambre individuelle avec supplément oui non

Adresse :

Tél :

Email :

Imposable : oui non (voir ligne 14 de l'avis d'imposition)

La Cnav aide les retraités fragilisés

La Cnav Ile-de-France peut missionner au domicile des retraités souffrant d'une légère perte d'autonomie un professionnel qui va évaluer leurs besoins.

Les personnes fragilisées en raison de leur état de santé, de leur isolement social, familial, géographique peuvent ainsi bénéficier d'un Plan d'Actions Personnalisé, incluant diverses aides : ateliers Prévention (chute, mémoire), aides techniques (rehausseur, barre d'appui), transport-accompagnement...

La Cnav peut prendre en charge le financement partiel de ces prestations. Les conditions pour bénéficier de cette évaluation globale :

- percevoir une retraite de la Cnav à titre principal et avoir au moins 55 ans,
- résider en Ile-de-France,
- ne pas percevoir l'APA, l'ACTP ou la prestation de compensation.

Les démarches sont simplifiées : il suffit d'envoyer à la Cnav l'imprimé «Demande d'aide au maintien à domicile» disponible auprès des agences retraite, mairies, CLIC, prestataires de services, coordinations gérontologiques ou par téléphone au : 0821 10 12 14 (0,09 €/m).

L'Assurance Retraite reçoit sur rendez-vous.

Depuis le 1er décembre 2009, l'Assurance retraite Ile-de-France s'engage à proposer systématiquement un rendez-vous aux assurés qui la contactent pour une demande de retraite de réversion, quel que soit le mode du contact : téléphone, courrier ou déplacement.

La retraite de réversion peut, sous conditions de mariage et de ressources, être accordée aux personnes âgées d'au moins 55 ans ayant perdu leur conjoint(e) relevant du régime général de la Sécurité sociale.

En savoir plus :
0 821 10 12 14 (0,09 €/m).

Journée Portes Ouvertes à la Résidence Orpéa

Un programme festif pour réunir toutes les générations autour des Résidents.

La convivialité était de nouveau au rendez-vous en cet après midi Portes Ouvertes, organisé le vendredi 23 octobre dernier à la Résidence ORPEA Val de Seine, à Vaux sur Seine... Beaucoup de joies exprimées à travers les principaux temps forts :

- La partie de pétanque animée par Florin, le très apprécié Homme d'entretien de la Résidence.

- L'atelier sensoriel proposé par les Psychomotriciens, que certains résidents, familles, et soignants ont pu tester avec plaisir.

L'atelier sensoriel permet de stimuler et ressentir son corps dans sa globalité. Ces stimulations favorisent la prise de conscience du corps, donc du schéma corporel, permettant le maintien ou le recouvrement d'une certaine autonomie. Cet atelier vise également la détente et le bien-être à travers le toucher thérapeutique qui induit une détente musculaire et psychique.

- Et enfin, les moments d'émotions suscités par la venue du petit Poney, Arnold, arrivé tout droit du Centre Equestre de Vernouillet, et tout particulièrement dressé au contact des très



jeunes enfants et de personnes fragiles. Il s'est laissé brosser et caresser à profusion...pour le bonheur de tous !

Cet après-midi fut également l'occasion pour les familles et visiteurs de découvrir le « Jardinou », jardin surélevé à visée thérapeutique, spécialement conçu pour des personnes à mobilité réduite. Les résidents entretiennent régulièrement le « Jardinou », installé dans le Parc où tous ont pu profiter d'un magnifique panel de couleurs et de parfums grâce aux fleurs plantées l'été dernier... un parcours sensoriel qui réveille des souvenirs chez tous les Résidents !

Valérie Réau
Directrice.





11 NOVEMBRE 2009 chargé d'émotion

Lors du recueillement au monument aux morts durant la cérémonie du 11 novembre dernier, nous avons eu une pensée toute particulière pour notre ami Marcel Pouhaer, adhérent de la FNACA, brusquement disparu une semaine plus tôt à la suite d'un dramatique accident.

À l'issue de cette cérémonie, nous avons honoré Monsieur Gilbert Darthoux, porte-drapeau de l'ARAC : entré le 4 septembre 1942 à l'école des marins d'équipage, affecté ensuite sur le contre torpilleur Mogador. Prisonnier après le sabordage de la Flotte à Toulon, il s'évade et, passe dans les Forces Françaises de l'Intérieur en 1943 comme volontaire au Bataillon AS de Cussac. En 1944, il rejoint le régiment de marche de l'Armée Secrète « Corrèze Limousin », nommé Caporal Chef le 1^{er} octobre 1944, intégré au 9^e Zouave en janvier 1945, cité à l'ordre de l'armée le 5 mai 1945 : « Caporal chef de la 11^e Compagnie Gilbert Darthoux gradé modèle d'un courage et d'un sang froid parfait, chef de pièce de mitrailleuse, a, pendant la campagne, toujours payé d'exemple, s'est distingué une fois de plus à Bulerthal, en harcelant l'ennemi

par le feu de sa pièce et, protégeant la progression de ses camarades. La présente citation comporte l'attribution de la Croix de Guerre avec étoile de bronze. »

Nommé sergent en mai 1945 ayant rejoint, avec le 9^e Zouave, la 1^{re} Armée de De Lattre de Tassigny, après avoir participé aux batailles : des Vosges, de Colmar, Belfort, Baden-Baden, Stuttgart et Bregenz en Autriche, il est démobilisé à Constance le 1^{er} novembre 1945, il y a 64 ans.

Jean-Fred Prost « officier de réserve de l'Armée de l'Air » a eu l'honneur de lui agraffer la « Médaille des Engagés Volontaires » en présence de Monsieur le Maire, des drapeaux de l'ARAC, de la FNACA, des Donneurs de Sang et de nombreux amis.

Jean-Pierre Doistau
Président de la FNACA



Anciens élèves : Continuité ou Dissolution ?

Ce sera à coup sûr une réunion importante pour l'avenir de l'association.

Samedi 13 février à 15 h 30, les adhérents des Anciens Elèves, réunis en Assemblée Générale, devront décider de la continuité de l'association ou procéder à sa dissolution.

Depuis 1996, l'association a organisé de grands rendez-vous artistiques avec de grandes vedettes de la Chanson Française.



Mais au fil des années, le public se désintéresse de cette programmation au profit de la télévision ou du canapé douillet et chaud.

Du coup les programmations sont de plus en plus risquées lorsque le public fait défaut.

C'est ainsi que, partout en France, les festivals, les associations qui veulent faire vivre le spectacle vivant disparaissent devant le rouleau compresseur du prêt à penser ou du prêt à distraire.

« Si t'as pas le tampon Vu à la télé, t'es mort... !!!!... »

Il en va ainsi de notre association qui faute d'une relève disparaîtra...

Au bout de 14 ans, il faut passer la main à une nouvelle équipe, pour de nouvelles activités, pour donner un souffle nouveau.

Mais voilà, les candidats ne se bousculent pas au portillon...

Alors nous ferons le point le samedi 13 février 2010. Plus que jamais l'avenir de l'association est dans les mains de ses adhérents..

Joël Carpier

Pour le conseil d'administration



En 2009, notre Association a été obligée d'évoluer dans l'organisation de la Journée Contre Le Cancer, la salle M. Cuhe étant en travaux.

Cette contrainte a finalement été bénéfique car le déroulement de toutes les activités dans le parc, en partie sous abri, a permis une succession non stop de 10 à 18 heures, de la rando course, du marché des saveurs avec 18 commerces, du repas avec paella frites saucisses, du concert des Sapeurs Pompiers des Yvelines, des danses de l'ADGV, de la prestation de la jeune chanteuse Françoise, et des jeux pour enfants. Le tout apprécié par un nombreux public.

Bien que cette formule ait été plus lourde à organiser, la satisfaction d'une participation et d'une collecte en progression (+ 1000 € qu'en 2008) nous ont encouragé à renouveler la même prestation le 30 mai 2010 en améliorant l'organisation des repas, et en invitant de plus nombreux commerçants..

Un orgue à Vaux...

La paroisse de Vaux sur Seine vient d'hériter d'un important orgue à tuyaux.

L'association AVRIL, la paroisse, Musiciens et de nombreux bénévoles vont l'installer dans l'église.

Un orgue, pour quoi faire ?

Aussi bien à Paris que partout en France, on crée, on restaure ces magnifiques ensembles de tuyaux rutilants souvent hauts perchés dans nos églises et cathédrales.

Après la collégiale de Mantes, l'église de Limay, Mézy s'est doté dernièrement d'un petit orgue à tuyaux. Pourquoi pas à Vaux ? Nous avons cette chance.

Notre instrument sera riche de 9 jeux, de 450 tuyaux et d'un pédalier. Il se trouvait depuis une vingtaine d'années dans la crypte de l'église Saint Ferdinand à Paris qui vient d'en faire don à l'église de Vaux. Il servira à la liturgie, sera l'occasion de donner des concerts, et les élèves de l'école de musique

pourront s'initier à ce répertoire.

Mais avant de l'entendre résonner sous nos voûtes, il est nécessaire de le restaurer et de l'enrichir d'un jeu supplémentaire.

La commune et des particuliers nous ont offert du bois pour réaliser différentes pièces et nous avons besoin de personnes compétentes sachant le travailler avec minutie.

De l'argent nous est aussi nécessaire pour acheter du matériel, des fournitures et payer un facteur d'orgue qui nous guidera et conseillera dans nos travaux.

D'avance merci !

Par ailleurs nous continuons notre recherche de photographies des

fêtes vauchoises afin de réaliser un nouveau « Cahier vauchois ».

Vous pouvez contacter Catherine Borges, présidente de l'association AVRIL au 01.34.74.47.10 ou Jean-Claude Boulan au 01.30.99.14.48.

Association AVRIL



Dès le vendredi 29 janvier 2010, l'association Vaux Contre le Cancer a le plaisir de proposer à tous les Vauchois la projection du film

«NOS ENFANTS NOUS ACCUSERONT»

qui relate le vécu d'un village de Provence pour obtenir la restauration scolaire BIO.

Ce film sera précédé, à 20 heures, d'une dégustation de produits BIO.

La projection à 20 heures 30 sera suivie d'un débat public avec le réalisateur Jean Paul Jaud, un journaliste spécialisé et le Directeur de BIOCOOP.

Nous vous y attendons nombreux !

A noter :

l'Assemblée Générale de notre association aura lieu le samedi 6 février 2010, salle de La Martinière, à 16 h 30.

Jean Gineste
Président

Les Pieds de Vaux

Le 6 décembre dernier 135 personnes ont participé à la 13^{ème} « Marche des Pieds de Vaux ». Deux circuits ont été proposés. 71 personnes ont ainsi parcouru 20 km en passant par Evécquemont, Villette avec une pause face au château, puis Tessancourt-sur-Aubette, le bois des Sarrasins et retour à Vaux par Fort Vache. Les 64 personnes qui avaient choisi le circuit de 10 km ont effectué une boucle entre Vaux et Triel en passant par les GR 1 et 2, une pause en lisière de la forêt de l'Hautil et retour à Vaux par les bords de Seine. Les participants se retrouvèrent ensuite en fin de matinée pour la remise des coupes, et discuter autour du verre de l'amitié. Enfin, le Père Noël, descendu du ciel avec quelques semaines d'avance offrit à chacun et chacune le pain d'épices de la Saint Nicolas.



Vocalises

Pour la première fois cette année, le célèbre chœur vauchois, VOCALISES, a dédié son concert du téléthon à sa commune de Vaux-sur-Seine.

En effet, en plus de leurs répétitions hebdomadaires du mardi soir dans la superbe salle Marcelle-Cuche, les 60 choristes avaient donné rendez-vous au public afin de récolter des fonds pour aider l'AFM.

Quelle soirée !!!!

Une union parfaite entre des choristes en forme, souriants, heureux de chanter et des spectateurs réceptifs, enthousiastes et enjoués.

Une expérience à renouveler !

Pourtant la mission des choristes était loin d'être aisée; il s'agissait d'assurer la transition entre leur précédent spectacle

sur le thème de la Mer et leur prochain sur Paris et les grandes villes du Monde, et ce, en en donnant juste un petit avant-goût sans en dévoiler trop !

Aussi, si vous avez toujours rêvé de chanter en chœur sans jamais osé vous jeter à l'eau, il est encore temps de rejoindre les VOCALISES et d'entrer dans l'aventure !!!!!

M. Lemaitre
Présidente



Bobines & Bambins est une nouvelle association qui a pour but de permettre aux mamans expérimentées ou non en couture de pratiquer ce loisir créatif accompagnées de leur(s) enfant(s).

L'association leur permet de :

- Bénéficier d'un local où il est possible de se retrouver à plusieurs pendant quelques heures, et où les enfants (sous la surveillance de leur maman) peuvent jouer ou dormir,
- Partager les connaissances requises pour ce loisir et/ou du matériel de prêt,
- Bénéficier de cours collectifs dispensés par des personnes expérimentées.

Les ateliers auront lieu le jeudi de 13 h 30 à 16 h 30
au 144 avenue du Général de Gaulle

Pour toute information et pour vous inscrire, contactez-nous par mail :
bobines.bambins@gmail.com.

Venez visiter notre blog : <http://aufildelaseine.canalblog.com>

La soirée ADGV...

Le 12 décembre a eu lieu, à l'Espace Marcelle-Cuche, l'assemblée générale de l'ADGV. Le public a approuvé et encouragé l'équipe dirigeante dans ses actions... Aucune nouvelle candidature cette année, depuis septembre, mais plusieurs bonnes volontés pour donner des idées ou actualiser le site internet.

N'hésitez donc pas à vous faire connaître si vous voulez intervenir ponctuellement sur un projet. Une adhérente, par exemple, propose l'idée d'une tombola. Ceci demande un certain investissement en temps mais peut-être qu'à plusieurs, ce projet pourrait être mis en place. Et pourquoi pas une soirée dansante ?...

Notons que Véronique Symphorien a proposé ses compétences pour aider Mireille à la trésorerie avant de la remplacer. Dès septembre, elle a participé au lancement de la saison et s'est chargée d'une partie de la comptabilité. Mais, la condition pour qu'elle continue est que, dès janvier, quelqu'un d'autre vienne l'épauler. Espérons que la personne pressentie soit bientôt disponible.

Neuf personnes font partie du bureau de l'ADGV et travaillent pour que tous les adhérents se sentent bien dans les 19 cours que nous proposons.

Rappelons à ceux qui viennent d'arriver à Vaux qu'ils peuvent encore s'inscrire aux cours de gym, de danse (modern'jazz, classique : enfants/adultes, country), de yoga, Qi gong, Feldenkraïis. Ces deux derniers cours ont été ouverts en septembre et ont eu beaucoup de succès, même le Feldenkraïis ouvert en dernière minute. Vous pouvez consulter notre site pour nous contacter.

L'assemblée a été suivie d'un dîner dansant. Voilà deux ans que nous ne l'avions pas proposé! Les adhérents ont apprécié de se retrouver autour de mets bons et beaux! Les élèves de Cécile nous ont proposé plusieurs chorégraphies. Celles-ci ont été suivies par celles de la country. Les adhérents de ce cours ont entraîné le public dans une ronde bien conviviale, et ceci, sans leur professeur!! Les élèves du cours de gym se sont aussi dé-

chaînés sur la piste de danse entraînés par Véronique, leur professeur. Merci à eux tous de nous avoir offert de petits moments bien sympathiques, en toute simplicité. Enfin, grâce à notre DJ-secrétaire de l'ADGV, chacun a pu danser. En fin de soirée, les élèves de Qi gong, avec leur professeur, ont même inventé une danse en s'inspirant de cette discipline! Belle année 2010 à tous.

Marcelle Uguen
Présidente

Contact : Nicole Pertat 06 63 65 21 32

Rendez-vous sur le site :

<http://www.adgv.asso.fr>



Feldenkraïis

Prise de conscience par le mouvement

le vendredi de 10 h à 11 h 15

Pour qui ?

Tous ceux qui souhaitent améliorer leur prise de conscience par le mouvement et leur bien-être (mamans, artistes, sportifs, femmes enceintes, personnes âgées...)

Pour quoi ?

- Développer de nouvelles possibilités de bouger plus efficacement et harmonieusement en diminuant l'effort
- Mieux connaître son schéma corporel
- Améliorer sa souplesse ainsi que ses capacités de coordination
- Explorer, expérimenter, être présent
- Retrouver une aisance et un bien-être dans sa vie quotidienne ainsi que dans ses activités professionnelles, artistiques, ou sportives.

Comment ?

Au sol le plus souvent, ou sur des chaises, les participants sont guidés par la voix de l'enseignant dans une série de mouvements simples et progressifs, qu'ils effectuent à leur rythme, sans compétition, ni modèle. Ces enchaînements s'organisent à partir du jeu de la

répartition des appuis du corps. Chacun sent, constate, découvre la variété de réponses possibles aux incitations de l'enseignant qui ramène toujours à une approche globale du corps.

Avec cette connaissance plus fine de soi, nous évoluons dans l'espace, restons en lien avec nos sensations, et développons au cours d'improvisations corporelles et créatives, notre écoute, notre relation à l'autre, à l'espace, au temps, et à la musique... Se crée ainsi, une disponibilité à l'égard de soi-même, des autres et de ce qui nous entoure.

Claire Astruc, animatrice feldenkraïis

Qi gong

le mercredi de 19h à 20h15

Pour qui ?

Pour tous

Pour quoi ?

- Développer et améliorer sa condition physique ;
- Se maintenir en bonne santé en renforçant le système immunitaire ;
- Faire circuler l'énergie dans tout le corps en le libérant des blocages ;
- Travailler la respiration
- Accéder à la détente.

Comment ?

Une séance commence par :

- un travail sur les articulations,
- des étirements doux de l'ensemble du corps pour libérer les tensions et faciliter la circulation de l'énergie.

Ces exercices aident le corps à être plus rapidement à l'écoute des sensations et à accéder à une première détente.

- Puis pendant plusieurs semaines, nous pratiquons une méthode particulière. La répétition hebdomadaire de cette méthode permet de se l'approprier et de vivre chaque mouvement dans la détente, la fluidité, en transformant le geste en mouvement d'énergie. Nous terminons la séance par :

- un temps de respiration dans le but d'acquérir des méthodes simples de méditation.

Le plus ?

- Certains mouvements se pratiquent en musique....
- Chacun adopte la tenue confortable qui lui convient, il n'y a pas de tenue obligatoire. On peut apporter un coussin et un gros gilet pour le temps de méditation.
- Lorsque le temps le permet, nous pratiquons dehors sous les arbres, ce qui permet de capter leur énergie. Une belle expérience à vivre !

Géraldine Rémy, animatrice qi gong

Tennis de table

La saison 2009/2010 est maintenant bien engagée.

Cette saison, une quarantaine de joueurs et joueuses est inscrite au club, soit à peu près le même effectif que l'an dernier. Des retours d'anciens, des têtes nouvelles, et notamment de nombreux jeunes voir des très jeunes. Aussi nous avons inscrit une équipe de benjamins en compétition en plus des trois autres équipes de jeunes (minimes et cadets garçons, minimes filles). Deux équipes adultes sont aussi inscrites.

Pendant les vacances de la Toussaint, une dizaine d'enfants ont participé au stage de trois jours, organisé par le club dans la salle des sports, et ont ainsi pu peaufiner leur technique. Rendez-vous en juin pour les résultats définitifs des différents championnats.

Le 27 septembre, nous avons participé, comme les années passées à la Journée du Ping, évènement national proposé par la fédération française de tennis de

table pour promouvoir son sport. Au cours de cette journée, l'accès aux tables était libre et les participants ont ainsi pu jouer en famille, avec des amis ou avec des joueurs du club.

L'année dernière une forte demande s'était exprimée, notamment par les jeunes, de pouvoir jouer avec un maillot du club.

C'est maintenant chose faite, les joueurs jouent avec un maillot du club, en portant haut les couleurs de Vaux-sur-Seine, avec un

logo relooké pour l'occasion. Nous ne doutons pas de l'effet du maillot sur les performances des joueurs ...

Le 15 novembre, nous avons organisé notre traditionnel tournoi d'automne, ouvert à tous. Pour notre prochain tournoi, dont la date reste à préciser, n'hésitez pas à venir jouer ou simplement regarder, vous passerez un bon moment. Côté résultat, en catégorie adulte, Chady Younan continue d'accumuler les victoires, 3ème titre conquis face à Stéphane Lavie. Chez les jeunes, Louis Neumann (Benjamin), Tom Ehret (Minime) et Pauline Dore (Minime) s'imposent respectivement face à Erwan Pelle, Rémy Chefdeville et Anthéa Laforet. Pour le tournoi de double, ce sont Hugo Laforet et Thierry Ehret qui s'imposent face à la paire composée de Luc Dore et d'Olivier Laforet. Ce tournoi familial est toujours très apprécié, grâce aussi au repas du midi, qui apporte son lot de convivialité.



Merci encore à tous ceux et à toutes celles qui ont préparé différents plats. Enfin le club s'est associé à l'opération Téléthon. Les personnes qui sont venues à la salle des sports ont ainsi pu échanger quelques balles avec notre robot ou faire des échanges avec des joueurs du club.

Au programme de la deuxième partie de saison, il y a les diverses compétitions en adulte ou en jeune, les entraînements, les tournois et la participation au Premier Pas Pongiste.

Pour des informations plus précises, vous pouvez vous connecter sur le site du club :

<http://ttcvaux.forumsactifs.com> ou nous contacter par mail : ttcvaux@gmail.com

L'ensemble des membres du club de tennis de table vous souhaite à tous et à toutes une bonne année 2010.

François Lecouvey

Grippe A / H1N1

LES ACTIONS DE LA MUNICIPALITÉ EN MATIÈRE DE SANTÉ PUBLIQUE

La municipalité de Vaux-sur-Seine est garante de la sécurité et de la salubrité publique sur son territoire. Dans le cadre de ses compétences et de ses responsabilités, elle met en place différentes mesures en vue de gérer une éventuelle crise pandémique du type Grippe A / H1N1 sur la commune.

Quelles sont ces mesures ?

- Une information a été faite auprès du personnel administratif et technique de la mairie. Ce personnel sera au premier plan pour toute action qui serait décidée par monsieur le Maire en cas de pandémie grippale.

- Du matériel de protection sanitaire a été commandé pour assurer la continuité du service public à la population vauchoise.

En cas de pandémie des mesures seront prises par monsieur le Maire en concertation avec la Préfecture, l'Education nationale, les partenaires institutionnels.

- Un Plan de Continuité des Activités (PCA) est élaboré pour pallier tout risque d'absentéisme important en cas de pandémie. Ce PCA met en place une procédure complète et précise d'actions

et d'acteurs pour éviter toute paralysie des services municipaux.

- Une communication à destination de nos administrés a été faite sur les mesures d'hygiène à prendre et les gestes élémentaires préventifs en vue d'éviter la propagation du virus.

- Cette information est relayée quotidiennement par les médias.

- Des affichettes sont placardées dans différents lieux (écoles, crèches, bibliothèque, cantine scolaire, mairie, lieux publics...) afin que les administrés en prennent connaissance.

- Les sites internet à consulter ont été diffusés dans des publications précédentes à destination des administrés.

Pour ceux qui ne les auraient pas vus, nous les rappelons ici :

<http://www.inpes.sante.fr/grippeAH1N1>

<http://www.pandemie-grippale.gouv.fr>

INFO GRIPPE :
0825 302 302

Naziba Benchebida
Déléguée à la Sécurité et à la Défense

LA SOLIDARITÉ DE VOISINAGE S'ORGANISE

Sondage exclusif réalisé par « VOISINS SOLIDAIRES » et l'institut IPSOS.

A la question : En cas d'épidémie de la grippe A en France, êtes-vous prêt à vous rendre service entre voisins ?

La quasi-totalité des Français âgés de 15 ans et plus déclarent être prêts à se rendre service entre voisins en cas d'épidémie de la grippe A (97%).

L'association VOISINS SOLIDAIRES lance un appel à la mobilisation des citoyens et met à leur disposition le « pack pandémie * »

Le programme Voisins Solidaires :

Développé en partenariat avec le Ministère du Logement, les mairies, les bailleurs sociaux et les associations, le programme « Voisins Solidaires » est un dispositif national de mobilisation des habitants pour développer les solidarités de proximité en complément des solidarités familiales et institutionnelles.

Créée par les fondateurs de la Fête des Voisins, Voisins Solidaires bénéficie du savoir faire en mobilisation de cet événement (6,5 millions de partici-

pants à la fête des Voisins en 2009 et 670 mairies et bailleurs partenaires).

Les voisins sont ainsi invités à développer une dynamique d'entraide et de petits services simples et naturels.

À travers les échanges entre habitants, chaque citoyen a l'occasion d'agir pour construire une ville plus humaine et plus solidaire.

VOISINS SOLIDAIRES :
01 42 12 72 72

Plus d'informations :
www.voisinssolidaires.fr

VŒUX DU MAIRE



En présence de nombreux élus de la Communauté de Communes et des villes voisines, Julien Crespo a présenté ses vœux le 10 janvier dernier à l'Espace Marcelle-Cuche.

Les grandes lignes de son discours sont à lire à la page éditoriale.

En après midi, une séance cinéma était offerte aux enfants, suivi d'un goûter-buffet-chocolat, vin chaud pour les plus grands. Un feu d'artifice clôturait cette journée chargée de froid qui n'a pas empêché le déplacement de nombreux Vauxois toujours présents à ce grand rendez-vous.

Mais que fait la police ?

Le conseil municipal adresse ses félicitations au Chef de Service de la Police Municipale Aslot, au Brigadier Fleury et à Messieurs Bacle (conseiller à la sécurité) et Jaabouka (sécurité école) qui ont mis fin aux agissements de l'individu qui avait dévalisé, depuis fin novembre au moins 7 véhicules stationnés parking de la gare.

L'homme a été remis à la justice qui l'a condamné à 3 mois de prison ferme.

Remerciements à tous ceux qui rendent notre village plus sûr.

PERMANENCES EN MAIRIE

Urbanisme

Permanence de Jean-Claude Bréard, adjoint au maire à l'Urbanisme, Environnement et Cadre de vie, le jeudi de 18 h à 20 h sur rendez-vous et le 1^{er} samedi du mois de 9 h à 11 h 45 sur rendez-vous.

Juridique

Une permanence juridique est ouverte à la mairie, les 2^e et 4^e jeudis du mois, de 15 h à 18 h.

La quinzaine commerciale des commerçants

Les vingt commerçants qui ont offerts de nombreux lots à l'occasion de la quinzaine commerciale qui s'est déroulée du 17 au 31 décembre, ont attendu jusqu'au 10 janvier pour faire connaître les noms des gagnants. Ceux-ci ont été tirés au sort parmi les 970 bons de participation, lors des vœux de la municipalité.

Le premier lot a été gagné par Françoise Levieil qui passera une nuit à Paris (avec spectacle) pour deux personnes.



Le second lot, gagné par Isabelle Huguette, est un coffret thématique (loisir, sport, gourmandise).

Gilles Ledilhuidy gagne le 3^e lot (bon de soins esthétique, bien-être).

Tous les gagnants seront informés par affichage dans les commerces et par courrier.

La crèche itinérante



Roul'doudou à Vaux-sur-Seine.

Les accueils de Roul'doudou, la Halte Garderie Itinérante de la Communauté de Communes Vexin-Seine, ont lieu à l'espace Marcelle-Cuche, un lundi sur deux, de 9 h à 17 h.

Pour tous renseignements, appelez Roul'doudou au 01 30 99 95 95 ou par courriel : rouldoudou@vexin-seine.fr

LA MUNICIPALITÉ ACCUEILLERA LES NOUVEAUX VAUXOIS

Dimanche 31 janvier à 11 h
Salle de la Martinière

Relais Assistantes Maternelles

Le Relais Assistantes Maternelles de la Communauté de communes Vexin-Seine est un lieu d'accueil et d'informations pour les assistantes maternelles libérales et les parents employeurs.

Il est situé au 30 boulevard Thiers à Meulan, au siège administratif de la Communauté de communes.

Muriel Jacquet, la responsable, vous reçoit sur rendez-vous les lundis, mardis, jeudis et vendredis après midi. Les matinées sont consacrées aux temps d'animation pour les assistantes maternelles et les enfants qu'elles accueillent.

A Vaux-sur-Seine, ces matinées ont lieu le jeudi matin à l'espace Marcelle-Cuche, dans la salle Séquoia. C'est un endroit bien agréable, lumineux et dominant le parc, qui permet d'accueillir les assistantes maternelles et les enfants dans de très bonnes conditions.

Une permanence téléphonique est à votre disposition au 01 30 99 95 94.

Vous pouvez également adresser vos questions ou demandes par courriel : ram@vexin-seine.fr

INSCRIPTION ÉCOLE MATERNELLE RENTRÉE 2010

Les inscriptions des enfants nés en 2007 se feront auprès de la directrice et sur rendez-vous, les jeudis 28 janvier, 4 février, 11 février, 18 mars, 25 mars de 14 h 30 à 15 h 30.

Les parents doivent d'abord s'adresser au service scolaire de la Mairie ouvert les samedis 13 février, 27 février, 13 mars et 27 mars de 9 h à 11 h 30 ainsi qu'aux heures d'ouverture de la Mairie.

Apporter les documents suivants : livret de famille, justificatif de domicile, carnet de santé avec les vaccinations à jour.

Exercice du droit de vote par procuration

Autorités devant lesquelles sont établies les procurations :

Les procurations peuvent être établies pendant toute l'année devant les autorités définies aux articles R. 72, R. 72-1 et R. 72-2 du code électoral :

Sur le territoire national

- Soit le juge du tribunal d'instance ou le juge qui en exerce les fonctions compétentes pour la résidence ou le lieu de travail de l'électeur ;
- Soit le greffier en chef de ce tribunal ;
- Soit un officier de police judiciaire (autre que les maires et les adjoints) que le magistrat saura lui-même désigner ;
- Soit les magistrats ou les greffiers en chef (en activité ou à la retraite) désignés par le premier président de la cour d'appel.

Hors de France

- Soit l'ambassadeur pourvu d'une circonscription consulaire ;
- Soit le chef de poste consulaire ;
- Soit un consul honoraire de nationalité française habilité à cet effet par arrêté du ministre des affaires étrangères ;
- Soit un ou plusieurs fonctionnaires relevant de l'autorité de l'ambassadeur ou du chef de poste consulaire et ayant reçu une délégation de signature en la matière.

Pour les militaires

Les militaires et les autres personnes auxquelles s'applique l'article L. 121-2 du code de justice militaire, stationnés hors de France, l'ambassadeur ou le chef de poste consulaire peut déléguer les compétences qui lui sont conférées aux officiers de police judiciaire des forces Armées et aux autorités qui ont qualité pour exercer des attributions d'officier de police judiciaire, conformément à l'article L. 211-5 du même code.

Pour les marins

Pour les marins de l'État en campagne lointaine et pour les marins du commerce et de la pêche embarqués au long cours ou à la grande pêche, le commandant du bâtiment ou le capitaine du navire.

Règlementation des puits et forages

Depuis le 1^{er} janvier 2009, il existe de nouvelles contraintes en matière de puits et forages des particuliers.

En effet, la loi sur l'eau et les milieux aquatiques a introduit l'obligation de déclarer en Mairie les ouvrages domestiques, existants ou futurs et a conféré aux services de distribution d'eau potable le contrôle de l'ouvrage de prélèvement, des réseaux intérieurs de distribution d'eau ainsi que des ouvrages de récupération d'eau de pluie. Il est donc demandé aux particuliers propriétaires ou utilisateurs de captage d'eau pour un usage domestique, d'établir une déclaration :

- au plus tard un mois avant le début des travaux,
- au plus tard un mois après l'achèvement des travaux.

Des enjeux sanitaires

Le recensement des puits et forages domestiques répond à un objectif environ-

nemental, permettant au service d'alimentation en eau potable de s'assurer que ces ouvrages ne risquent pas de contaminer la ressource en eau.



Il répond également à deux enjeux sanitaires : permettre au service d'alimentation en eau potable de vérifier que l'eau des forages domestiques ne risque pas de contaminer le réseau public de distribution d'eau potable ; et permettre aux personnes utilisant ces puits et forages de s'assurer que cette eau ne présente pas de risque pour leur santé.

Pour vous aider dans cette démarche et télécharger l'imprimé CERFA n° 13837*01 afin de déclarer vos installations, un site internet consacré aux forages domestiques a été créé : www.forages-domestiques.gouv.fr

Changement de carte grise par courrier

Comment ? Vous envoyez l'original de la carte grise avec l'ensemble des documents nécessaires à l'immatriculation suite à un changement de propriétaire, un changement de domicile, à l'adresse suivante :

Sous préfecture de Mantes la Jolie

18-20 rue de Lorraine

78201 Mantes la Jolie cedex.

Vous trouverez la liste des documents à joindre à votre dossier et le montant des taxes à régler sur le site de la Préfecture

des Yvelines :

www.yvelines.pref.gouv.fr (rubrique Vos démarches, Cartes grises, Guide des droits).

En attendant, pour circuler, vous conservez le coupon détachable (en bas de la carte grise) complété et signé par le vendeur.

Ce coupon vous permet de circuler avec le véhicule pendant un délai d'un mois, délai légal durant lequel vous devez établir votre nouvelle carte grise.

Collecte des encombrants : nouveauté à partir d'avril

En ce début d'année 2010, le rythme et les journées des différentes collectes ne changent pas.

Vous trouverez le calendrier dans l'enveloppe blanche qui a été distribuée en même temps que votre magazine.

A partir d'avril 2010, un nouveau service plus personnalisé sera mis à votre disposition.

Le SIVATRU a travaillé sur différents projets afin d'améliorer les collectes et le tri en maîtrisant les coûts : vos déchets encom-

brants seront collectés sur rendez-vous, à votre demande, et non plus systématiquement le 2^e mercredi de chaque mois.

Lors de votre appel (numéro vert), un rendez-vous sera convenu pour faire enlever vos encombrants devant chez vous. D'ici là, c'est-à-dire jusqu'à fin mars, la collecte continue le 2^e mercredi de chaque mois.

Vous recevrez de plus amples renseignements avant fin mars.

www.sivatru.fr

Le juriste, le Droit des Femmes et des Familles

Le juriste a pour mission de fournir une information gratuite et confidentielle sur les droits des administrés via des entretiens individuels (Permanences sur la commune de Vaux-sur-Seine : les 2e et 4e jeudi après midi). L'information porte sur les domaines de l'accès au droit, à savoir :

- le droit de la famille (autorité parentale, divorce, séparation, filiation, droits des grands-parents...)
- le droit du travail (contrats, démission, licenciement, rupture négociée...)
- le droit pénal et le droit civil

Monoxyde de carbone : comment prévenir les intoxications

Le monoxyde de carbone est un gaz toxique qui touche chaque année plus d'un millier de foyers, causant une centaine de décès par an. Il peut être émis par tous les appareils à combustion (chaudière, chauffage d'appoint, poêle, groupe électrogène, cheminée...). Pour éviter les intoxications, des gestes simples existent :

- Avant l'hiver, faites vérifier vos installations de chauffage et vos conduits de fumée par un professionnel qualifié.
- Veillez toute l'année à une bonne aération et ventilation du logement et à une bonne utilisation des appareils à combustion.
- N'utilisez jamais pour vous chauffer des appareils non destinés à cet usage (cuisinière, brasero etc.).
- Si vous devez installer des groupes électrogènes, placez-les impérativement à l'extérieur des bâtiments.

En savoir plus : www.prevention-maison.fr

Métiers et carrières dans les Armées

Vingt milles (20 000) recrutements par an sont prévus pour les années à venir dans 400 métiers dans les armées. La durée moyenne des services est de 12 ans.

Un plan « égalité des chances » est mis en place en faveur des jeunes les plus défavorisés.

C'est ainsi que l'Ecole des mousses a rouvert ses portes le 15 septembre 2009 au Centre d'instruction navale (C.I.N.) de Brest pour former des jeunes garçons et filles en fin de troisième, âgés de 16 et 17 ans, en vue de l'obtention d'une spécialité opérationnelle dans la marine.

L'armée de terre recrute des candidats âgés de moins de 30 ans, titulaires d'un Master I ou II.

Le CIRFA (Métiers et carrières dans les Armées) de Paris, organise tous les mercredis à la caserne de Reuilly, des réunions d'information pour les étudiants sur les carrières d'officier dans l'armée de terre.

Pour connaître les coordonnées du CIRFA proche de votre domicile, allez sur le site Internet :

www.recrutement.terre.defense-gouv.fr onglet « rejoignez-nous », rubrique « où nous rencontrer ».

TRIBUNE D'EXPRESSION

TEXTES DANS LEUR INTÉGRALITÉ

Vaux Nouvelles N°41 « été 2009 » : Quel message les élus de la majorité ont-ils voulu faire passer à travers le choix de la photo de la « Foire à Tout » du mois de mai ? La représentation de l'évènement à travers cette photo suscite une question : est-ce là l'image de la femme qu'ils souhaitent véhiculer ? Les élus de l'opposition ne sont pas consultés sur le choix des photos et en aucun cas ils ne cautionnent celui-ci qu'ils désapprouvent totalement. Dans le même numéro 41 : « la valorisation du patrimoine paysager » : ce sont les mêmes élus de la majorité qui vous demandent votre avis après avoir détruit les espaces verts de la commune (nouveau centre ville, nouvel emplacement pour le marché et la forêt de l'Hautil), et s'apprêtent à en détruire d'autres (projet immobilier des marronniers et suite de l'exploitation de la décharge sur 25 hectares de forêt).

La brocante du 20 septembre...se résume en quelques mots : échec et mécontentement des participants, résultat d'une communication quasi inexistante (banderole à l'entrée de ville placée en biais donc illisible, d'un site internet de la commune mis à jour à la veille de l'évènement (spécialité maison !), d'une absence d'information dans le « Vaux nouvelles été 2009 »....tout ceci venant s'ajouter au choix peu judicieux de la date.

Les logements sociaux : Vous l'ignorez probablement, près de 40 logements sociaux sont en construction actuellement dans la commune, ils n'attendent que vous, Vauxois, pour les occuper. Prenez rendez-vous rapidement à la Mairie pour y déposer un dossier de candidature.

L'antenne relais : La municipalité de Vaux sera-t-elle la dernière à appliquer le principe de précaution en refusant de faire déplacer l'antenne qui trône au milieu d'un espace réservé à nos jeunes enfants ?

L'Hautil : Nous avons assisté à l'inauguration officielle de la partie « reboisée », samedi 5 décembre, voici ce que nous avons constaté : la plantation de brindilles (nous ne les avons pas comptées pour en vérifier le nombre annoncé de 8 000), les pousses ayant 2 ans, sur une profondeur de 50 cm de terre (au-dessus du remblai). Autant dire que nous ignorons dans combien de générations le site ressemblera à une forêt digne de ce nom, les rescapés des 8 000 replantés auront fait preuve de bonne volonté dans des conditions si médiocres et inappropriées

L'équipe municipale majoritaire souhaite à toutes les Vauxoises et tous les Vauxois une très heureuse année 2010.

*Vivre à Vaux
Ensemble*



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

14 décembre 2009

Etaient présents :

M. Julien Crespo, Mme Brigitte Chiumenti, M. Jean-Claude Bréard, Mme Corinne Robin, M. Gérard Monneyron, Mme Micheline Deleau, M. Didier Duchaussoy, Mme Ana Monnier, M. José Harter, M. Jean-Claude Waltrégnny, M. Luc-Olivier Baschet, M. Michel Le Guillevic, Mme Sylvie Leclercq, M. Jean-Pierre Couteleau, Mme Naziha Benchehida, M. José Lerma, Mme Catherine Papalski, Mme Martine Gardin, Mme Aurore Lancéa, M. Gérard Welker, M. Thierry Lachaud, Mme Blandine Prévost, M. Marc Bresciani, Mme Corinne-Elisabeth Robin, M. Marcel Botton.

Formant la majorité des membres en exercice.

Absents : Mme Annick Riou, Mme Natacha Lemarchand.

Pouvoir : Madame Annick Riou a donné procuration à M. Jean-Claude Bréard.

Soit : En exercice : 27 Présents : 25 Votants : 26

● ELECTION D'UN SECRÉTAIRE DE SÉANCE :

Monsieur Jean-Claude Waltrégnny a été élu à l'unanimité.

● ADOPTION DU COMPTE RENDU DE LA PRÉCÉDENTE SÉANCE :

Le compte-rendu de la séance du Conseil Municipal du 3 Juillet 2009 est adopté à l'unanimité

● DÉCISIONS DU MAIRE

Le Maire informe le Conseil Municipal des décisions qu'il a prises depuis la dernière séance :

Avenant n°2 concernant la régie d'avance de l'orangerie.

Avenant à l'arrêté du 17 mai 2006 concernant l'indemnité annuelle du régisseur.

● MAINTIEN DU NOMBRE DES ADJOINTS AU MAIRE

Pour convenances personnelles, M. Didier Duchaussoy, 6ème adjoint au Maire, souhaite démissionner de son poste d'adjoint tout en restant conseiller municipal.

Mr Crespo remercie ce « pilier historique » pour le travail effectué et le temps donné à la commune depuis sa première élection en 1995.

Mr Crespo précise que Mr Duchaussoy demeure conseiller municipal.

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide du maintien du nombre d'adjoints à huit et décide que le nouvel adjoint au Maire occupera la même place dans l'ordre du tableau que son prédécesseur, soit la sixième place.

● ELECTION D'UN ADJOINT AU MAIRE

Suite à la vacance du 6^{ème} poste d'adjoint au Maire, le Conseil Municipal est invité à procéder à l'élection d'un nouvel adjoint, au scrutin secret à la majorité absolue.

Après appel à candidatures, les candidats sont Mr Jean-Pierre Couteleau et Mr Thierry Lachaud.

Deux assesseurs sont désignés par le Conseil Municipal pour surveiller les opérations de vote : Mme Blandine Prévost et Mme Naziha Benchehida.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- Monsieur Jean-Pierre Couteleau : 20 voix.

- Monsieur Thierry Lachaud : 5 voix.

- bulletin nul : 1

A la majorité absolue, M. Jean-Pierre Couteleau est élu 6ème adjoint au Maire.

● COMMISSIONS MUNICIPALES : REFONTE

M. Le Maire rappelle que suite à la démission de M. Didier Duchaussoy, 6ème adjoint au Maire, il est nécessaire de procéder à la refonte des commissions municipale, au scrutin secret.

Commission urbanisme, environnement et cadre de vie

Commission travaux, assainissement

Commission sécurité

Commission affaires scolaire, parascolaires

Commission finances, commerces et P.M.E.

Commission culture, fêtes, multimedia

Commission vie associative et sportive, vie de quartiers

Commission information et communication

Voir la liste détaillée des commissions à la mairie et sur le site internet.

● SYNDICAT D'ÉNERGIE DES YVELINES : DÉSIGNATION D'UN NOUVEAU DÉLÉGUÉ

M. Crespo rappelle que suite à la démission de M. Didier Duchaussoy au poste de 6ème adjoint au Maire, il y a lieu de procéder à l'élection d'un nouveau délégué de la Commune de Vaux sur Seine auprès du Syndicat d'Energie des Yvelines, au scrutin secret.

A ce jour, reste déléguée suppléante au S.E.Y., Mme Catherine Papalski.

Seul se présente M. Jean-Pierre Couteleau.

A l'unanimité (5 abstentions : M. Gérard Welker, M. Thierry Lachaud, Mme Blandine Prévost, M. Marc Bresciani, Mme Corinne-Elisabeth Robin), après avoir décidé de ne pas pro-

céder au scrutin secret, M. Jean-Pierre Couteau est désigné délégué titulaire de la Commune de Vaux sur Seine auprès du S.E.Y.

● ACQUISITION DE TERRAINS EN ESPACES NATURELS SENSIBLES : DEMANDE DE SUBVENTION

Monsieur Crespo informe le Conseil Municipal que les consorts Michel souhaitent céder une parcelle située chemin des Clos, en zone N (naturelle) du PLU d'une contenance de 348 m² cadastrée AM 258.

Après négociation et selon l'évaluation des Domaines, la commune pourrait acquérir cette parcelle au prix de 1.900 €. Cette parcelle étant située en « Espace Naturel Sensible », son acquisition peut faire l'objet de financement de la part du Conseil Général des Yvelines et de l'Agence des Espaces Verts, à hauteur de 80 %. Cette parcelle pourrait être valorisée en espace vert.

A l'unanimité, le Conseil Municipal autorise le Maire à signer l'acte d'acquisition de cette parcelle et à solliciter les subventions auprès du Conseil Général des Yvelines et de l'Agence des Espaces Verts.

● ACQUISITION DE TERRAINS EN ESPACES NATURELS SENSIBLES

La société SERIM, représentée par Monsieur Serge Salvador, souhaite céder à la commune 22 parcelles non bâties situées en zone N (naturelle) du P L U et en Espaces Naturels Sensibles d'une contenance de 18.878 m².

M. Crespo précise à l'assemblée que la société de travaux publics Hervé avait acquis ces parcelles pour exploiter la carrière de pierres. Afin de dissoudre certaines filiales, cette société cherche à liquider les actifs. Ainsi, la commune pourrait acquérir ces parcelles au prix de 1 €.

A l'unanimité, le Conseil Municipal autorise le Maire à signer les actes d'acquisition de ces parcelles.

● ECHANGE DE PARCELLE SENTE DES COCAGNES

M. Julien Crespo informe le Conseil Municipal que la Société SECOFFIA, représentée par Monsieur Dupuis, est propriétaire de la parcelle AA 152, d'une contenance de 714 m², sise Sente des Cocagnes, concernée par les travaux d'alignement de cette voie.

Par ailleurs, la commune est propriétaire d'une parcelle sise sente des Cocagnes, cadastrée AA 162 d'une contenance de 707 m². Ainsi, un accord a été trouvé avec Monsieur Dupuis « d'échange » de parcelles sans soulte.

Ces deux parcelles sont situées en zone N (naturelle) du PLU, non constructible.

A l'unanimité le Conseil Municipal approuve l'opération d'échange sans soulte de terrains ci-dessus indiquée, autorise le Maire à signer toutes les pièces afférentes à ladite transaction, les frais étant supportés par la société SECOFFIA.

● DÉNOMINATION D'UNE VOIE COMMUNALE

Pour faire suite au classement dans le domaine public de la

Sente des Cocagnes et afin d'éviter toute confusion d'adresse avec le Chemin des Cocagnes, M. Crespo souligne qu'il est nécessaire de renommer la Sente des Cocagnes, située entre la Route du Moulin à Vent et la Commune d'Evécquemont. *A l'unanimité (5 abstentions : M. Gérard Welker, M. Thierry Lachaud, Mme Blandine Prévost, M. Marc Bresciani, Mme Corinne-Elisabeth Robin), le Conseil Municipal adopte la dénomination « Chemin de la Belette » et charge le Maire de communiquer cette information.*

● COMMUNAUTÉ DE COMMUNES VEXIN-SEINE : MODIFICATION DES STATUTS

M. Crespo rappelle au Conseil que les compétences exercées par la Communauté de Communes Vexin-Seine sont fixées par des statuts, adoptées par délibération des Conseils Municipaux des Communes membres à la règle de la majorité qualifiée.

Lors de son dernier conseil communautaire en date du 6 octobre 2009, la Communauté de Communes a proposé une révision de ses statuts afin notamment d'exercer la compétence « Centre de loisirs et activités péri-scolaires ». Quatre communes du territoire Vexin-Seine disposent actuellement de centre de loisirs : Vaux sur Seine, Juziers, Mézy où la gestion des Centres est déléguée et Meulan (régie municipale).

A l'unanimité, le Conseil Municipal approuve les nouveaux statuts de la Communauté de Communes Vexin-Seine.

● CONVENTION U.F.C.V./COMMUNE : AVENANT

M. Crespo rappelle à l'assemblée qu'une convention triennale conclue sur la période du 1er septembre 2004 au 31 août 2007 lie la Commune de Vaux sur Seine à l'U.F.C.V. pour la gestion de l'action péri-scolaire.

Plusieurs avenants de prorogation ont été adoptés par le Conseil Municipal afin de procéder à une consultation dans le cadre d'une délégation de service public.

Entre-temps a été étudiée la possibilité de transférer cette compétence à la Communauté de Communes Vexin-Seine. A présent, les modalités techniques du transfert de la compétence « Centre de loisirs et activités péri-scolaires » prévu pour le 1er janvier 2010, sont en cours d'élaboration.

Aussi l'établissement de la consultation dans le cadre d'une D.S.P. pour la désignation d'un délégataire unique sur le territoire de la Communauté de Communes Vexin-Seine nécessite un nouvel avenant jusqu'au 31 août 2010.

A l'unanimité, le Conseil Municipal autorise le Maire à signer un avenant de prorogation à la convention UFCV/Commune jusqu'au 31 août 2010.

● CONSTRUCTION DE LA NOUVELLE MAIRIE : PASSATION DU MARCHÉ PUBLIC

Conformément au Budget Primitif 2009 adopté par l'Assemblée lors de sa séance du 25 mars 2009, la construction de la nouvelle Mairie a été programmée pour l'année 2009. M. Crespo expose les retards pris dans la construction du

Compte rendu du Conseil Municipal du 14 décembre 2009 (suite)

programme privé « Les Terrasses de la Seine » qui ont contraint à différer la procédure de consultation des entreprises de la nouvelle Mairie.

Ainsi au regard du planning fourni par la maîtrise d'ouvrage du programme de logements, il y a lieu à présent d'engager la procédure de consultation pour un démarrage prévisionnel des travaux au Printemps 2010.

La procédure utilisée sera la procédure adaptée (article 28 du Code des Marchés Publics) avec publicité préalable.

Les caractéristiques essentielles de ce programme de construction de 1050 m² de SHON figurent dans le tableau ci-après, le montant global des travaux s'élève à 1.491.300 € HT.

A l'unanimité (5 abstentions : M. Gérard Welker, M. Thierry Lachaud, Mme Blandine Prévost, M. Marc Bresciani, Mme Corinne-Elisabeth Robin), le Conseil Municipal autorise le Maire à engager la procédure de passation du marché public en recourant à la procédure adaptée et à signer les pièces du marché permettant la réalisation des travaux.

● TRANSPORTS SCOLAIRE : SUBVENTION 2009-2010

Mme Robin, Maire adjointe aux affaires scolaires, rappelle que la commission scolaire réunie en séance le 15 juin avait décidé de geler la subvention communale pour les transports scolaires, en maintenant les montants adoptés par le Conseil Municipal lors de la séance du 21 mai 2008, à 43,50 € pour les collégiens et lycéens résidant à Vaux sur Seine et fréquentant un établissement de l'enseignement public.

Afin d'éviter toute confusion, la trésorerie de Meulan souhaite que le Conseil Municipal délibère en spécifiant le montant de la subvention communale pour l'année 2009-2010.

A la majorité (4 contre : M. Gérard Welker, M. Thierry Lachaud, M. Marc Bresciani, Mme Corinne-Elisabeth Robin), le Conseil Municipal décide de maintenir la subvention à 43,50 €.

● BUDGET PRINCIPAL 2009 – DÉCISION MODIFICATIVE N°2

M. Crespo rappelle à l'assemblée que lors de l'élaboration du budget primitif 2009, les honoraires de la maîtrise d'œuvre pour l'opération « restructuration du restaurant scolaire » ont été inscrits sur la base forfaitaire de travaux (estimation base 2006) de 980.000 € HT au taux de 9,50 %.

Le marché est à présent clôturé et s'élève à la somme de 1.292.337 € HT.

Aussi, il importe de procéder à une décision modificative du budget principal 2009 afin d'inscrire des crédits supplémentaires pour le paiement du maître d'œuvre.

A la majorité (5 contre : M. Gérard Welker, M. Thierry La-

chaud, Mme Blandine Prévost, M. Marc Bresciani, Mme Corinne-Elisabeth Robin), le Conseil Municipal approuve la décision modificative ainsi qu'il suit :

Section d'Investissement : Dépenses

2315/0601/DA	=	+	40.000 €
2315/0603/DA	=	-	40.000 €

● ASSURANCE STATUTAIRE : PROCÉDURE DE RENÉGOCIATION DU CONTRAT GROUPE

Mr Crespo informe le Conseil Municipal que la Commune de Vaux sur Seine se garantit des risques financiers découlant de ses obligations statutaires (maladie ordinaire, longue maladie, maladie de longue durée, accident de service) dans le cadre d'un contrat groupe géré par le Centre Interdépartemental de Gestion (C.I.G.) qui arrive à échéance le 31 décembre 2010.

Ce contrat groupe regroupe plus de 450 collectivités et est conclu pour une durée de quatre ans.

Afin d'éviter à la Commune de conduire sa propre consultation d'assurance (obligation de mise en concurrence), la Commune de Vaux sur Seine peut se rallier à la mise en concurrence effectuée par le C.I.G. qui a choisi la procédure des marchés négociés.

M. Crespo informe le Conseil Municipal que les taux de cotisation lui seront présentés avant adhésion définitive au contrat groupe avec la faculté d'adhérer ou non.

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide de se joindre à la procédure de renégociation du C.I.G.

● CONTRAT DE PRÉVOYANCE COLLECTIVE MAINTIEN DE SALAIRE : AVENANT

M. Crespo présente à l'assemblée le contrat de prévoyance collectif maintien de salaire souscrit auprès de la Mutuelle Nationale Territoriale depuis mai 1995 qui garantit aux agents des collectivités territoriales le versement d'indemnités journalières couvrant l'incapacité de travail et l'invalidité au-delà de 3 mois d'arrêt.

Afin de maintenir les niveaux d'indemnisation et de pérenniser le régime, l'Assemblée Générale de la M.N.T. du 20 juin 2009 a décidé d'augmenter les cotisations de 5 %, cotisations qui n'avaient pas progressé depuis 2005, passant ainsi pour la Commune de Vaux sur Seine de 2,02 % à 2,11%, à compter du 1er janvier 2010.

Actuellement, 24 agents de la Commune ont souscrit cette garantie.

A l'unanimité, le Conseil Municipal maintient le taux de prise en charge de la cotisation par la commune à hauteur de 50 %.

● CRÉATION D'UN EMPLOI D'ADJOINT TECHNIQUE DE 2^E CLASSE

M. Crespo expose à l'assemblée que le plan de cohésion sociale qui porte notamment sur le volet emploi a créé le « contrat d'avenir », contrat de travail de droit privé à durée déterminée et à temps partiel destiné à permettre le retour à l'emploi de personnes bénéficiaires du R.M.I , ou de l'allocation

tion de solidarité spécifique, ou de l'allocation de parent isolé ou de l'allocation aux adultes handicapés.

Face à la nécessité de renforcer les effectifs du service restauration, il est proposé au Conseil Municipal de mettre en place un contrat d'avenir, à partir du 1er janvier 2010 sur la base de 26 h/semaine pour une durée de 24 mois renouvelable dans la limite de 12 mois rémunérés sur la base du taux horaire brut de 8,82 € (valeur SMIC au 1/07/2009).

La conclusion d'un tel contrat aidé donne le droit pour la commune à l'exonération des cotisations patronales (assurances sociales, accident du travail et allocations familiales) et d'aides versées par l'Etat et le Conseil Général.

Le coût mensuel définitif pour la collectivité s'élève ainsi à 51 € le 1^{er} semestre, 102 € le 2^{ème} semestre, 153 € le 3^{ème} semestre et 205 € le 4^{ème} semestre.

A l'unanimité, le Conseil Municipal autorise le Maire à signer la convention relative au contrat d'avenir.

● CARTES DE BRUIT STRATÉGIQUES

M. Crespo présente la cartographie stratégique du bruit issue de la directive européenne 2002/49 CE du 25 juin 2002 relative à l'évaluation et la gestion du bruit dans l'environnement demande à toutes les grandes aires urbaines (les agglomérations de plus de 100.000 habitants).

Les cartes de bruit stratégiques visent à donner une représentation de l'exposition au bruit des populations, vis-à-vis des infrastructures de transport (routier, ferroviaire, aérien) et des installations industrielles classées, soumises à autorisation. Les autres sources de bruit, à caractère plus ou moins fluctuant, local ou événementiel ne sont pas représentées sur ce type de document.

Les cartes de bruit sont des documents d'information, non opposables. En tant qu'outil (modèle informatique), les cartes seront exploitées pour établir un diagnostic global ou analyser des scénarios ; le niveau de précision est adapté à un usage d'aide à la décision et non de dimensionnement de solution technique ou pour le traitement d'une plainte.

Les cartes sont l'étape indispensable avant l'élaboration des plans de prévention du bruit dans l'environnement, qui définissent les actions à mettre en place pour réduire le bruit constaté.

A l'unanimité, le Conseil Municipal arrête les cartes de bruit.

● RAPPORT 2008 SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE PUBLIC D'ÉLIMINATION DES DÉCHETS

En vertu de l'article L.2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales et du décret 2000-404 du 11 mai 2000, M. Couteleau présente le rapport annuel sur le service d'élimination des déchets.

Le rapport 2008 a été approuvé le 1^{er} décembre 2009 par le SIVATRU.

Le rapport annuel est consultable en Mairie et sur le site du SIVATRU (www.sivatru.fr).

Le Conseil Municipal prend acte du rapport 2008 sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets.

● RAPPORT 2008 SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE ASSAINISSEMENT

En vertu des articles L.2224-5 et D.2224-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, Mr Waltrégnny présente le rapport annuel sur le service assainissement.

Le rapport 2008 a été approuvé le 4 juin 2009 par le Syndicat Intercommunal d'assainissement de Meulan-Hardricourt-Les Mureaux.

Le rapport annuel est consultable en Mairie.

Le Conseil Municipal prend acte du rapport 2008 sur le prix et la qualité du service assainissement.

● QUESTIONS – INFORMATIONS

- Monsieur Crespo présente les données chiffrées du dernier recensement de la population : Vaux-sur-Seine compte 4868 habitants au 1^{er} janvier 2010.

- Suite à la sécheresse de 2005, la Commune de Vaux sur Seine n'avait pas été reconnue en état de catastrophe naturelle. M. Crespo informe l'assemblée que la Commune de Vaux sur Seine avec d'autres communes des départements des Yvelines, Essonne et Seine et Marne, avait alors exercé un recours contre cette décision auprès des différentes juridictions administratives.

La requête a été rejetée par le Tribunal Administratif de Versailles en date du 20 juillet 2009 et le dossier classé.

- Mme Prévost se félicite de l'abandon du circuit de F1 à Flins.

- M. Bréard rappelle à l'assemblée que suite à la délibération du Conseil Municipal en date du 3 Juillet 2009, la campagne d'enlèvement des dépôts sauvages a eu lieu les jeudi 3 et vendredi 11 décembre 2009.

Ce sont 25 m³ qui ont été enlevés mais déjà certaines entreprises peu scrupuleuses sont revenues déposer.

M. Bréard regrette le manque de civilité de certains.

- Mme Prévost souhaiterait connaître les motifs de l'effondrement de la route de Pontoise, au delà de la rue du Temple prolongée.

M. Crespo informe le Conseil Municipal que l'effondrement est lié aux carrières souterraines, situées (34 mètres) sous la route départementale. Le fontis s'étend sur la largeur de la chaussée et est d'une profondeur de près de 3 mètres. Le Conseil Général devrait procéder aux travaux de comblement par injection de sables, la route départementale devrait être fermée à la circulation pendant au moins 4 mois.

Un fontis s'était déjà produit un peu plus haut il y a une trentaine d'années.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 heures.

Retrouvez l'intégralité du Conseil Municipal
affiché en mairie et sur le site internet :
vauxsurseine.fr



Annuaire naissances 2009

ADOLPHE Lucas Gabriel	14 Mai
ASTRUC Lou	27 Mars
BARON-SCHNEYDER Alban Philippe William	16 Septembre
BASSIERE Maïlyne Laurence Joëlle	4 Juin
BAYKARA Melody Nihal Gaëlle	24 Avril
BENAROUCHE Saossen	5 Octobre
BICOTO Marius Louis Soutchai	17 Février
BOUAZZAYENE Amir Ismaïl	17 Avril
BOZEC Nayla Amélie	26 Avril
BULOT Noaliam Anthony Jean-Guy José Noël	13 Novembre
CAMARA Banta	18 Juillet
CRÂCIUN Léa Lidia	22 Avril
DESLIGNÈRES Mickaël	7 Octobre
DESTIGNY Milo André Robert	4 Février
DOUSSAINT Noah Bernard	10 Janvier
DUCHESNE Lucas Gilles	2 Juin
FLORESCU Clara	13 Juillet
FLORESCU Léonard	13 Juillet
FOUCHÉ Nathanaël Jean Claude	20 Janvier
GERMAIN Amaury	10 Novembre
GILBERTON Théo Jean Christian	7 Juillet
GUETTA Lamya Marie Bakhta	11 Juin
KOITA Fatoumata	16 Août
LAMY Alexandre Vincent	14 Janvier
LOISEAU Lily Maud	12 Février
LOPES Lenny Léon	22 Octobre
MALOT Lukas Bruno	6 Mai
MARQUÉ Thaïs Timéo Téo Tom	6 Août
MARQUES da INEZ Lana	2 Juin
MENDES Suzon Aurore	22 Septembre
MICROUDIS Axel	11 Octobre
MOUSSA Fadila	16 Novembre
NORRELUS Abischaëlle Kerine	21 Septembre
OUTALBALI Issam	20 Février
PETIT Darius Emmanuel	14 Novembre
PEYRONEL Alan Christophe	8 Août
PORCHERON Faustine Chloé Marie	12 Janvier
QUIBEL Charlie Catherine Chantai	13 Juin
ROOSS Antoine Mathieu	24 Septembre
TABERNER Maël Rémi Noé	1 ^{er} Août
THIBAUT Youna Angélique	28 Mai
TROÏLI Marion Amel	27 Juin
VENDEWINKELE Timothé	15 Octobre
VINCENT-LALANDE Kim Alix Françoise	7 Septembre

Mariages

RIOS GARCIA Javier	PITZ Céline Adeline Véronique
9 Mai 2009	
FOUGERAY Olivier Claude Louis	CASIMIRIUS Nadia Marie-Antoinette
16 Mai 2009	
LEROY Steve Frédéric Antoine	JAEGY Sophie Charlotte Gisèle
18 Mai 2009	
PONGE Hervé Claude Georges	PENOT Véronique Patricia Sylvie
30 Mai 2009	
SCHWARTZ Eric Claude	HELMER Martine Marie Claire
5 Juin 2009	
PINOT Romain Jean Yves	VEDOVATO Aurélie Thérèse Marie-Louise
13 Juillet 2009	
NEUMANN Yves-Manuel	VAN GEEL Sandrina Claudine
5 Septembre 2009	
HORDE Michel André	DELBARRE Isabelle André
12 Septembre 2009	
HARRIGAN Paul Gregory	ROBERTSON Laura Ann
12 Décembre 2009	

Jaqueline Touchard

Nous avons appris avec tristesse le décès de Jacqueline Touchard, bien connue de nombreux Vauxois et dont beaucoup gardent un excellent souvenir. Ses obsèques ont eu lieu le 31 octobre à Poitiers où elle s'était retirée en maison de retraite à proximité de ses enfants.

Jacqueline Touchard a vécu avec son mari Jacques, de longues années à Vaux où elle a eu de nombreuses activités au service de la commune.

Après avoir fondé la Bibliothèque Municipale dans une petite salle de la Mairie, elle fut élue conseillère municipale en 1977, puis Maire Adjoint responsable de la commission socio-culturelle.

A ce poste, elle a initié le 1^{er} salon des Artistes Vauxois, animé les journées du Patrimoine, les sorties culturelles et les visites à la maison de retraite. Elle a également mis en place des activités pour les enfants, telle que «l'heure du conte», avant de s'impliquer dans l'aide aux devoirs avec «Trait d'union». A la suite de ces années au sein de la municipalité, elle a participé à la création de l'association «AVRIL», ainsi qu'à celle de l'antenne du Secours Catholique à Vaux. Enfin, elle a collaboré aux Echos de Meulan au sein du comité de rédaction.

Nous tenions à évoquer toutes ses nombreuses et diverses activités pour lui rendre hommage et faire vivre son souvenir dans la commune de Vaux, mais surtout afin de faire ressortir ses grandes qualités humaines de solidarité, de tolérance et d'attention aux autres.

Police secours 17 Pompiers 18 Samu 15

Bureau de police de Meulan 01 34 92 53 20
Commissariat des Mureaux 01 34 92 49 00
Gendarmerie 01 30 99 48 66
Préfecture Versailles 01 39 49 78 00
Sous-Préfecture Mantes 01 30 92 74 00
EDF Les Mureaux
Dépannage gaz 0 810 433 095
Dépannage électricité 0 810 333 095
SPI Environnement 01 39 70 20 00
La Poste de Vaux ne répond plus
SNCF gare 01 34 74 09 38
S^e navigation de la Seine 01 30 37 06 33

Santé

Centre méd. d'Évecquemont 01 30 91 80 00
Hôpital Meulan 01 30 22 40 40
Service des urgences 01 30 22 43 33
Pharmacie Druguet 01 34 74 09 60
Maison méd. de garde des Mureaux FAIRE LE 15
ALDS soins à domicile 01 34 74 80 60
Dentistes
D^{rs} Miled Stephan, Brochery 01 34 74 94 50
Garde (dim. et jours fériés) 01 39 51 21 21
Infirmières
M^{me} Saulay 01 30 99 20 21
M^{me} Devaux 01 30 91 42 87 & 06 81 85 36 76
Kinésithérapeutes
E. André, T. Muller
01 34 74 26 95 & 06 07 82 60 13
J. Burlot 01 34 74 40 31 & 06 07 39 20 46

Médecins

D^r Guillauneuf 01 34 74 14 20
D^{rs} Malavialle, Moreau, Sevestre 01 34 74 64 44
Garde (nuit, dim., fêtes) 01 34 74 78 78
Pédicure - Podologue
Cédric Scholer 01 34 92 97 37 & 06 60 59 03 00
Psychothérapeute
M^{me} Le Guillevic 01 34 74 22 73
Psychologue clinicienne
M^{me} Pasquet-Chambon 01 34 74 81 32

Animaux

Fourrière canine (SACPA) 01 47 98 43 72
Fourrière Yvelines 01 34 89 05 47
Centrale canine 01 49 37 54 54
Oasis Chenil Mantes 01 30 94 06 80
SPA 01 47 98 57 40
SPA Hermeray animaux non tatoués 01 34 83 50 28
SPA Mantes/Buchelay 01 30 33 38 04
SPA Orgeval 01 39 08 05 08

Vétérinaires

D^r Giorgi 01 39 70 62 90
D^{rs} Robinson, Sourceau 01 34 74 66 00
Clinique Vét. Mantes-la-Jolie 01 30 33 24 25
SOS Vét. 01 39 72 52 52 / 01 48 32 93 30

Divers

Dépannage auto Neumann 01 34 74 21 12
Pompes funèbres : Meulan 01 34 74 97 65
01 30 22 09 02 - Les Mureaux 01 34 74 04 47
Taxis : Anne-Marie 06 86 43 50 61
M. Vilas 01 39 74 02 84

Services municipaux

Mairie 01 30 99 91 50
contact@vauxsurseine.fr
www.vauxsurseine.fr
Police municipale 06 72 91 18 82
06 72 91 18 52 & 06 72 91 39 79
Ateliers municipaux 01 30 99 47 95
Bibliothèque 01 30 99 48 80
Centre de loisirs 01 30 91 45 52
Cosoc 01 34 74 43 80
École maternelle 01 34 74 25 77
École primaire du 87 01 34 74 00 19
École primaire du 144 01 34 74 58 74
Espace Marcelle-Cuche 01 30 22 06 77
Orangerie 01 30 22 25 92
Restauration scolaire 01 34 74 72 93
Salle des associations 01 34 74 53 91
UFCV 01 39 24 84 10

Social

ANPE 01 30 22 90 90
Emplois-Services 01 30 99 06 07
CPAM 01 34 92 88 30
accueil à domicile 01 30 74 52 13
Maison de retraite Orpéa 01 34 92 02 02
Permanence sociale 01 34 92 87 20
PMI 01 34 92 87 20
Syram 01 34 74 69 76

Culte

Presbytère 01 34 74 01 09
Pasteur Luc Olekhnovitch 01 34 74 33 00

ACCADRA

M^{me} Marta Bentkowski 01 30 99 11 09

ADGV (Danse - gymnastique - yoga)

M^{me} Nicole Pertat 06 63 65 21 32

AFAPEO (Tai chi chuan & Qi gong)

M. Sylvain Schneyder 06 11 94 24 06

ASPIC 78

M. Bresciani 06 19 22 17 89

Association Go-Am, Ung-No Lee

M. Young-Sé Lee 01 34 74 37 27

Association paroissiale

Presbytère 01 34 74 01 09

AOCGE (Ornithologie)

M. Patrick Bibard 01 30 99 78 45

ASV (Cyclisme, Pieds de Vaux)

M^{me} Jocelyne Delafosse 01 30 99 78 18

ATCV (Tennis)

M. Kamel Hadjaz : 06 14 48 04 62

Atelier dessin, pastel, peinture

M^{me} David-Leroy 01 39 74 56 04

AVRIL

M^{me} Catherine Borges 01 34 74 47 10

AVSM (Sports motocyclistes)

M. Laurent Maunoir 06 15 95 20 40

Amicale des donneurs de sang

M^{me} Odette Bréard 01 34 74 29 51

Anciens Élèves des écoles de Vaux

M. Daniel Magnin 06 10 91 30 80

ASSOCIATIONS VAUXOISES



Croix-Rouge

M. J.-C. Caroff 01 30 99 00 10

CSV (Pétanque)

M. Alain Skadarka 01 30 99 07 19

CVVX (Club de voile)

M. Yannick Billard 01 30 99 06 26

École de Musique Frédéric Chopin

Sébastien Fontaine 06 72 22 54 90

Entre Seine et Jardins

M^{me} Caroline Viannay 06 29 62 86 63

ESV (Football)

M. Eric Rapp 01 34 74 62 80

FNACA (Anciens combattants)

M. Jean-Pierre Doistau 01 30 99 09 70

Judo-club

M. Jean-Marie Leicknam 01 34 74 63 72

Karaté du Shotokan - École Omnisports

M^{me} Marlène Mercier 06 10 51 52 46

La Saint-Hubert (Chasse)

M. Daniel Rousseau 01 30 99 87 31

Mosaïque et petits Cailloux

M^{me} Sandrina Van Geel 01 30 99 34 45

Musica Vaux association Léon Barzin

M. J-L Lépinoy 06 88 76 14 75

Passeport Jeunes

M^{me} Gardin 01 30 91 98 35

Rencontres philosophiques

M. Pierre Breynaert 01 34 74 93 80

Secours catholique

Centre St-Nicaise 01 30 22 16 24

Seine en coulisse (Théâtre)

M. Badetz 01 34 92 70 26

Soif compagnie (théâtre)

Claire Astruc 06 20 47 20 31

Sous le baobab

Sophie : 01 30 99 24 90

Trait d'union (Aide aux devoirs)

M. Jean Bosson 01 34 92 92 62

TTCV (Tennis de table)

M. François Lecouvey 01 39 70 98 18

Un nouveau souffle pour nos enfants

M. Dominique Ragot 01 34 74 16 41

Vaux contre le cancer

M. Jean Gineste 01 34 74 95 25

VLV (Vaux Loisirs Voyages)

M^{me} Christiane Lagier 01 34 74 16 20

Vocalises (Chorale)

M^{me} Lemaître 01 34 74 16 03

